

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

450th MEETING: 11 OCTOBER 1949

450ème SEANCE: 11 OCTOBRE 1949

No. 46

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Four hundred and fiftieth meeting

	Page
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Regulation and reduction of armaments and armed forces	2

TABLE DES MATIERES

Quatre cent cinquantième séance

	Pages
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Réglementation et réduction des arme- ments et des forces armées	2

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

FOURTH YEAR

No. 46

QUATRIEME ANNEE

No 46

FOUR HUNDRED AND FIFTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 11 October 1949, at 3 p.m.*

*President: Mr. Warren R. AUSTIN
(United States of America).*

*Present: The representatives of the following
countries: Argentina, Canada, China, Cuba,
Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Social-
ist Republic, Union of Soviet Socialist Republics,
United Kingdom of Great Britain and Northern
Ireland, United States of America.*

1. Provisional agenda (S/Agenda 450)

1. Adoption of the agenda.
2. Regulation and reduction of armaments and armed forces:
 - (a) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council (S/1371) transmitting the second progress report of the Commission;¹
 - (b) Letter dated 4 August 1949 from the Chairman of the Commission for Conventional Armaments addressed to the President of the Security Council transmitting a working paper and other documents (S/1372).

2. Adoption of the agenda

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): There is a matter which has been pending for a long time now, and I propose that we put it on the agenda of today's Security Council meeting, as follows: "The demilitarization of the Jerusalem area, with

¹The second progress report of the Commission for Conventional Armaments is set forth in documents S/C.3/32/Rev.1 and S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

QUATRE CENT CINQUANTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 11 octobre 1949, à 15 heures.*

*Président: M. Warren R. AUSTIN
(Etats-Unis d'Amérique).*

*Présents: Les représentants des pays suivants:
Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte,
France, Norvège, République socialiste sovié-
tique d'Ukraine, Union des Républiques socia-
listes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis
d'Amérique.*

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 450)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Réglementation et réduction des armements et des forces armées:
 - a) Lettre, en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité (S/1371), transmettant le deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission;¹
 - b) Lettre en date du 4 août 1949, adressée par le Président de la Commission des armements de type classique au Président du Conseil de sécurité, transmettant un document de travail et divers autres documents (S/1372).

2. Adoption de l'ordre du jour

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Une question est demeurée en suspens depuis fort longtemps; je propose que le Conseil l'inscrive à l'ordre du jour de la présente séance sous le titre suivant: "Démilitarisation

¹Le deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission des amendements de type classique figure aux documents S/C.3/32/Rev.1 et S/C.3/32/Rev.1/Corr.1.

special reference to General Assembly resolution 194 (III), dated 11 December 1948."

The PRESIDENT: Unless there is objection, this item may be placed on the agenda so that the Security Council will be seized of the question. However, we will have to proceed with the other item of the agenda for today. Therefore, unless I hear objections, that will be the ruling.

As there are no objections, the item will be put on the agenda of the Security Council.

The agenda was adopted as amended.

3. Regulation and reduction of armaments and armed forces

The PRESIDENT: Sub-paragraph (a) of item 2 of our agenda concerns the second progress report of the Commission for Conventional Armaments [S/C.3/32/Rev.1 and S/C.3/32/Rev.1/Corr.1] which covers the activities of the Commission for the period 16 July 1947 to 12 August 1948. It was intended to have this report placed before us a year ago, but the Commission was unable to obtain complete agreement on the report at that time. The difficulties responsible for that situation have, in the meantime, been resolved, with the result that the report is now before the Security Council for its consideration.

The report outlines in some detail the nature of the activities of the Commission for Conventional Armaments during the period covered. These activities led to the adoption by the Commission, at its 13th meeting on 12 August 1948, of two resolutions representing the Commission's findings and conclusions on items 1 and 2 of its established plan of work. Item 1 defines the competence of the Commission in terms of the armaments and armed forces considered to fall within its jurisdiction. Item 2 consists of a statement of the principles to govern the formulation of practical proposals for the establishment of a system for the regulation and reduction of armaments and armed forces. The full texts of the two resolutions appear at the beginning of the progress report before us.

In view of the heavy demands on our time, I think it is unnecessary to review the reasons underlying the adoption of these two resolutions. They have been fully set forth in the records of the Commission for Conventional Armaments and its Working Committee, and they have been adequately summarized in the progress report now before us.

Speaking as the representative of the UNITED STATES OF AMERICA, I should like to offer for the Security Council's consideration the following draft resolution [S/1398] which was circulated at the conclusion of our [448th] meeting on 27 September 1949.

"The Security Council,

"Having received and examined the second progress report of the Commission for Conventional Armaments, together with its annexes and accompanying resolutions,

de la région de Jérusalem, eu égard notamment à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): S'il n'y a point d'objection, cette question sera inscrite à l'ordre du jour afin que le Conseil puisse l'examiner par la suite. Toutefois, nous devons commencer par le point qui est déjà inscrit à l'ordre du jour de cette séance. S'il n'y a pas d'opposition, c'est ainsi que nous procéderons.

Etant donné qu'il n'y a pas d'objection, le point proposé figurera à l'ordre du jour du Conseil.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

3. Réglementation et réduction des armements et des forces armées

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'alinéa a) du point 2 de notre ordre du jour a trait au deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission des armements de type classique au cours de la période comprise entre le 16 juillet 1947 et le 12 août 1948 [S/C.3/32/Rev.1 et S/C.3/32/Rev.1/Corr.1]. Ce rapport aurait dû être soumis au Conseil il y a un an, mais la Commission n'avait pas abouti alors à un accord complet. Les difficultés qui s'étaient présentées ont été résolues par la suite, de sorte que le Conseil est en mesure d'examiner maintenant ce rapport.

Le rapport retrace de façon assez détaillée les travaux de la Commission, pendant la période en cause. La Commission a finalement adopté, le 12 août 1948, au cours de la 13ème séance, deux résolutions énonçant les conclusions auxquelles elle avait abouti relativement aux points 1 et 2 de son programme de travail. Le point 1 définit le mandat de la Commission en ce qui concerne les armements et les forces armées qui sont de son domaine. Le point 2 expose les principes à appliquer pour l'énoncé de propositions pratiques en vue de la création d'un système de réglementation et de réduction des armements et des forces armées. Les textes de ces deux résolutions se trouvent au début du rapport qui nous a été communiqué.

Etant donné que notre ordre du jour est très chargé, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'examiner pour quelles raisons ces deux résolutions ont été adoptées. Un exposé complet de ces arguments se trouve dans les comptes rendus de la Commission des armements de type classique et de son groupe de travail. Ils sont résumés de manière adéquate dans le rapport qui nous a été communiqué.

En qualité de représentant des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, je voudrais soumettre au Conseil de sécurité le projet de résolution suivant [S/1398] dont le texte a été distribué à la fin de notre [448ème] séance, le 27 septembre 1949.

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant reçu et examiné le deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission des armements de type classique, ainsi que les annexes et résolutions qui l'accompagnent;

"Takes note of this report and the state of progress it represents in the development of the Commission's established plan of work,

"Approves the resolutions concerning items 1 and 2 of the Commission's plan of work adopted by the Commission at its 13th meeting on 12 August 1948, which are attached to the report, and

"Directs the Secretary-General to transmit this report, its annexes and accompanying resolutions, together with the record of the Security Council's consideration of this subject, to the General Assembly for its information."

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): After a whole year's delay, the Security Council is being asked to consider the second progress report of the Commission for Conventional Armaments for the period July 1947 to August 1948. The report reveals two diametrically opposed approaches to the question of the reduction of armaments. On the one hand, there is the attitude adopted by the Soviet Union, which aims at an immediate and unconditional reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons along with the establishment of strict international control; on the other hand, there is the position taken by the United States and the United Kingdom, which have sought to delay and sabotage the preparation of measures to reduce armaments and prohibit atomic weapons.

It is common knowledge that the United Nations was set up with the objective of maintaining international peace and security and of forestalling any new aggression. A reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons would serve the cause of international peace and security and would promote confidence between the large and small nations. It would put an end to the armaments race and ease the burden of taxation borne by the people, besides lifting the weight of exorbitant and ever-growing military expenditure from the shoulders of the masses in all countries, large and small alike. Basing its position on these lofty principles, the Soviet Union set a praiseworthy example in this matter. At the very first session of the General Assembly in 1946, the Soviet Union introduced a proposal for a general reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. Despite considerable opposition, the substance of those proposals was adopted in the form of General Assembly resolution 41 (I) of 14 December 1946, entitled "Principles governing the general reduction and regulation of armaments".

As is well known, in that resolution the General Assembly recognized the necessity of an early general regulation and reduction of armaments and armed forces, and recommended that the Security Council should give prompt consideration to formulating the practical measures which were essential to provide for the general regulation and reduction of armaments and armed forces. In the same resolution the General Assembly recognized as an urgent step the prohibition and elimination from national armaments

"Prend acte de ce rapport et des indications qu'il fournit sur l'état d'avancement des travaux de la Commission dans l'exécution de son programme de travail;

"Approuve les résolutions que la Commission a adoptées à sa 13ème séance, le 12 août 1948, concernant les points 1 et 2 de son programme de travail, et qui sont jointes au rapport;

"Charge le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, pour information, le rapport, les annexes et résolutions qui l'accompagnent, ainsi que le compte rendu des débats que le Conseil de sécurité a consacrés à cette question."

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité est saisi, avec une année de retard, du deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission des armements de type classique, portant sur la période de juillet 1947 à août 1948. Le rapport enregistre les vues diamétralement opposées qui se sont manifestées au sujet de la réduction des armements; d'une part, l'opinion de l'Union soviétique, qui a préconisé la réduction immédiate et inconditionnelle des armements et l'interdiction de l'arme atomique concurremment avec l'établissement d'un strict contrôle international; d'autre part, l'attitude des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui ont cherché à retarder et à saboter la préparation de mesures tendant à réduire les armements et à interdire l'arme atomique.

Comme on le sait, l'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but de maintenir la paix et la sécurité des peuples et d'empêcher de nouvelles agressions de se produire. La réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques serviraient la cause de la paix et de la sécurité internationales et renforcerait la confiance entre les grandes et petites nations. On pourrait ainsi mettre fin à la course aux armements, alléger les charges fiscales et libérer la population des pays grands et petits du lourd fardeau que lui imposent des dépenses militaires déjà excessives et qui vont sans cesse croissant. En se fondant sur ces nobles principes, l'Union soviétique a montré en cette matière un exemple digne d'éloge. Dès la première session de l'Assemblée générale, en 1946, l'Union soviétique a proposé la réduction générale des armements et l'interdiction des armes atomiques. En dépit d'une forte résistance, ces propositions ont été acceptées dans leur ensemble et ont constitué la résolution 41 (I) adoptée le 14 décembre 1946 par l'Assemblée générale et intitulée "Principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements".

On sait que, dans cette résolution, l'Assemblée générale reconnaît la nécessité de procéder au plus tôt à une réglementation et à une réduction générales des armements et des forces armées et recommande au Conseil de sécurité de mettre rapidement à l'étude l'élaboration, selon leur ordre d'urgence, des mesures pratiques qui sont indispensables pour réaliser la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale déclare que l'interdiction et

of atomic and all other major weapons adaptable now and in the future to mass destruction.

Shortly after the adoption of that resolution, the USSR delegation proposed in the Security Council [90th meeting] that the Council should proceed to apply the said resolution and should request a specially appointed commission to work out, within a period of three months, practical measures to give effect to the General Assembly's resolution both as regards the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

The USSR delegation stated in its proposal [S/229] that it "considers that the general regulation and reduction of armaments and armed forces is the most important measure for strengthening international peace and security and that the implementation of the General Assembly's decision on this question is one of the most urgent and most important tasks of the Security Council". The representatives of the Soviet Union have always maintained, and still maintain, that view whenever the question of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons is discussed by the United Nations.

The USSR delegation's proposals met with strong opposition, in the Security Council as well, from the delegations of the United States and the United Kingdom. From the outset, the representatives of the United States and the United Kingdom did their level best to separate the question of armaments reduction from that of the prohibition of atomic weapons—although these two questions cannot really be separated one from the other—their pretext being that it was impossible to consider the prohibition of atomic weapons together with the reduction of armaments. Although the unfounded nature of such claims is obvious, the Security Council nevertheless gave way to the pressure brought to bear by the United States and the United Kingdom, and adopted a resolution [S/268/Rev.1] establishing a commission concerned only with so-called conventional armaments. The Commission was instructed to submit, within a time limit of three months, proposals for the general regulation and reduction of conventional armaments. These proposals are not yet forthcoming, although almost three years have passed since the said Commission was established. The question of the prohibition of atomic weapons was artificially separated from that of the reduction of armaments and was purposely excluded from the competence of the Commission.

Such a beginning held no promise of good, for the separation of two such inseparably connected questions made it possible for the opponents of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons not only to prevent the Atomic Energy Commission from taking decisions on the prohibition of atomic weapons, and thus to hold up any decision on the establishment of atomic energy control, but also to object, in the Commission for Conventional Armaments, to the reduction of armaments on the pretext that there was no atomic energy control. The representa-

l'élimination des armements nationaux des armes atomiques et des autres principales armes adaptables, maintenant ou à l'avenir, à la destruction massive constituent un but qu'il est urgent d'atteindre.

Aussitôt après l'adoption de cette résolution, la délégation de l'URSS a proposé au Conseil de sécurité [90ème séance] d'aborder sans délai la mise en œuvre de ladite résolution et de charger une commission spéciale, spécialement créée à cet effet, d'élaborer dans un délai de trois mois les mesures pratiques nécessaires à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale, aussi bien en matière de réduction des armements qu'en matière d'interdiction des armes atomiques.

La délégation de l'URSS indiquait dans sa proposition [S/229] qu'elle considère que "la réglementation générale et la réduction des armements et des forces armées constituent la mesure la plus importante en vue d'affermir la paix internationale et la sécurité, et que la mise en œuvre de la décision prise par l'Assemblée générale à ce sujet était une des tâches les plus urgentes et les plus importantes qui se posent au Conseil de sécurité". Telle est l'opinion que les représentants de l'Union soviétique ont toujours professée et continuent de professer dans les débats qui ont lieu au sein de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques.

Les propositions de la délégation de l'URSS se sont heurtées, au Conseil de sécurité aussi, à une forte opposition de la part des délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni se sont tout d'abord efforcés de séparer les deux problèmes, indissolublement liés, de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques, sous prétexte qu'il serait impossible d'examiner la question de l'interdiction des armes atomiques en liaison avec celle de la réduction des armements. Il est évident qu'une telle délégation ne repose sur aucun fondement; le Conseil de sécurité n'en a pas moins adopté, sous la pression des Etats-Unis et du Royaume-Uni, une résolution [S/268/Rev.1] portant création d'une commission qui n'a compétence que pour ce que l'on appelle les armements de type classique. Cette Commission fut chargée de présenter, dans un délai de trois mois au plus, des propositions au sujet de la réglementation et de la réduction générales des armements de type classique, ce qu'elle n'a pas encore fait, bien que près de trois ans se soient écoulés depuis sa création. La question de l'interdiction des armes atomiques fut artificiellement dissociée de celle de la réduction des armements et délibérément soustraite à la compétence de la Commission des armements de type classique.

Un tel début n'était pas de bon augure. En effet, la disjonction de ces deux questions, qui sont pourtant étroitement liées, a permis aux adversaires de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques non seulement d'empêcher la Commission de l'énergie atomique d'adopter une résolution au sujet de l'interdiction des armes atomiques, retardant ainsi l'établissement d'un contrôle de l'énergie atomique; mais encore de s'opposer, au sein de la Commission des armements de type classique, à la réduction des armements, en prenant prétexte du fait qu'il

tives of the United States and the United Kingdom clung to such tactics throughout the debates in the Commission for Conventional Armaments. They rejected the practical working plan proposed by the USSR delegation. That plan provided for the establishment of general principles governing the reduction of armaments and armed forces; the determination of the minimum requirements of each State with regard to all kinds of armaments and armed forces, account being taken of the prohibition of atomic weapons and other kinds of armaments adaptable to mass destruction; the reduction of land, sea and air forces in respect both of numbers and armaments; the limitation of the combat nature of certain types of armaments and the prohibition of particular types of weapons; the reduction of military budgets and credits for armaments production; the reduction of the manufacture of war materials; the total prohibition of the production and use of atomic and other types of weapons adaptable to mass destruction, and the destruction of all existing stocks of such weapons; the creation within the Security Council of an international control system to protect States which fulfilled their obligations from the dangers arising from the violation or non-fulfilment of agreements to reduce armaments. The plan submitted by the USSR delegation also provided for the drafting of the necessary conventions on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

The United States and United Kingdom delegations, relying on the support of an obedient majority, rejected the Soviet Union plan for the Commission's work and insisted on their own plan. The main object of that plan was to prevent the preparation of practical measures and thereby to hamper the implementation of the General Assembly's resolution on the reduction of armaments, on the pretext that it was not possible to reduce armaments and prohibit atomic weapons. In support of their argument, they made use of all sorts of quotations and arguments.

Throughout the Commission's work the representatives of those countries kept repeating, as if they had learned it by heart, the formula "Disarmament is impossible without confidence". That formula was first put forward by the United Kingdom representative, Sir Alexander Cadogan, and in using it he had the hearty support of the representatives of the United States and France. In this matter, it is worthy of note, the representatives of the United Kingdom and France have changed but little from their unfortunate predecessors in the League of Nations, who also hid behind the phrase "Security first, and then disarmament" and who, by rejecting the Soviet Union's concrete proposals, prevented the League from taking decisions on disarmament or the reduction of armaments. As all are aware, this made it much easier for Hitlerite Germany to arm to the teeth and almost to succeed in destroying many countries, including the United Kingdom and France.

n'existait pas de contrôle de l'énergie atomique. Telle a été la tactique qu'ont suivie les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni durant tout le cours des travaux de la Commission des armements de type classique. Elles ont repoussé le plan de travail concret présenté par la délégation de l'URSS. Ce plan prévoyait la formulation de principes généraux devant régir la réduction des armements et des forces armées; la détermination des besoins minima de chaque Etat en armements de tout type et en forces armées de tout genre, avec interdiction de l'arme atomique et des autres types d'armes adaptables à la destruction massive; la réduction des armées de terre, de mer et de l'air, du point de vue tant de leurs effectifs que de l'armement; la limitation du caractère agressif de certains types d'armes et l'interdiction de certaines armes particulières; la réduction des budgets militaires et des crédits affectés à la fabrication des armements; la réduction de la production des industries de guerre; l'interdiction absolue de la fabrication et de l'emploi de l'arme atomique et d'autres types d'armes adaptables à la destruction massive et la destruction des stocks existants de ces armes; la création, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un système international de contrôle destiné à protéger les Etats qui remplissent leurs obligations contre les dangers pouvant résulter de la violation ou de la non-application des accords portant réduction des armements. Le plan proposé par la délégation de l'URSS prévoyait également que des conventions appropriées portant réduction des armements et interdiction des armes atomiques seraient élaborées.

Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont repoussé, grâce à l'appui d'une majorité docile, le plan de travail que la délégation de l'Union soviétique avait proposé à la Commission et lui ont imposé leur propre plan qui tend, essentiellement, à empêcher l'élaboration de mesures pratiques et de ce fait, la mise en œuvre de la résolution adoptée par l'Assemblée générale pour la réduction des armements, et cela sous prétexte qu'il serait impossible de procéder à la réduction des armements et d'interdire les armes atomiques, ce qu'ils ont essayé de prouver à grand renfort de citations et d'arguments.

Les représentants de ces pays n'ont cessé de répéter tout au long des travaux de la Commission, à la manière d'une leçon apprise par cœur, la même formule: "Le désarmement n'est pas possible tant que la confiance ne régnera pas." C'est Sir Alexander Cadogan, représentant du Royaume-Uni, qui a lancé cette formule. Il a été énergiquement appuyé par les représentants des Etats-Unis et de la France. Il convient de faire remarquer qu'en cette matière les représentants du Royaume-Uni et de la France ont adopté une attitude fort semblable à celle de leurs prédécesseurs, de triste mémoire, qui, à la Société des Nations, se réfugiaient eux aussi derrière la formule: "Sécurité d'abord; désarmement après" et qui, en rejetant les propositions pratiques de l'Union soviétique, ont empêché la Société des Nations de parvenir à une décision, tant en ce qui concerne le désarmement qu'en ce qui concerne la réduction des armements et ont, comme on le sait, permis à l'Allemagne hitlérienne de s'armer jusqu'aux dents et de réussir presque à anéantir de nombreux pays, dont le Royaume-Uni et la France.

The United States and United Kingdom representatives pose, as so-called essential conditions for the establishment of international confidence, the establishment of armed forces placed at the disposal of the Security Council in pursuance of the provisions of Article 43 of the Charter, the establishment of international control over atomic energy and the conclusion of peace treaties with Germany and Japan. Obviously the Soviet Union delegation cannot agree to such far-fetched conditions, as the problem of reducing armaments has no connexion whatever with Article 43 of the Charter. It is, in fact, in Articles 11, 26 and 47 of the Charter that the regulation and reduction of armaments is discussed. Consequently there is no reason to make the reduction of armaments conditional on the implementation of Article 43. Similarly, it has to be recognized that it is the extravagant demands made by the representatives of the United States in the Military Staff Committee, during debates on the question of putting armed forces at the disposal of the Security Council in accordance with the provisions of Article 43 of the Charter, that makes it impossible to reach an agreed decision on that question; that is why the Military Staff Committee has so far done nothing practical.

Thus the well-known game is played again. In the Military Staff Committee the United States representatives delay the attainment of that agreement which would make it possible for the Committee to reach a decision as to the establishment of armed forces at the disposal of the Security Council, thus preventing the implementation of Article 43, while, in the Commission for Conventional Armaments, they maintain that until Article 43 has been implemented, the reduction of armaments is impossible. Matters thus revolve in a vicious circle.

By raising the question of atomic energy control, they pursue the same objective. It is a well-known fact that the United States seeks above all to limit such control to atomic raw materials, and that it refuses to consider the possibility of simultaneously establishing control over undertakings producing atomic materials and atomic energy, and outlawing atomic weapons. References to such lack of control have also been used to prevent the preparation of proposals on the reduction of armaments. It is obviously impossible to agree with such an approach to that question.

As to the question of peace treaties with Germany and Japan, it is common knowledge that these treaties have not as yet been concluded because the United States has violated the Potsdam Agreement and is deliberately hindering the conclusion of treaties with both countries.

Thus, what the United States and United Kingdom are really doing is to delay and hinder the preparation and adoption of practical measures for the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons by hedging these about with a number of quite irrelevant claims and conditions not directly related to the question. In direct pursuance of this policy, the delegations of the United States and the United Kingdom imposed certain resolutions in the Commission for Conventional Armaments, which the Commission is submitting to the Security Council in its report. Instead of practical measures for the implemen-

Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni posent comme conditions prétendument indispensables à l'instauration d'un régime de confiance international: la création de forces armées qui soient mises à la disposition du Conseil de sécurité conformément à l'Article 43 de la Charte, l'établissement d'un contrôle international de l'énergie atomique et la conclusion de traités de paix avec l'Allemagne et le Japon. La délégation de l'Union soviétique ne pouvait évidemment pas donner son accord à de telles conditions imaginées à dessein, car la question de la réduction des armements n'est pas la moins du monde liée à l'Article 43 de la Charte. Ce sont les Articles 11, 26 et 47 de la Charte qui traitent de la réglementation et de la réduction des armements. Il s'ensuit qu'il n'est pas légitime de faire de l'application de l'Article 43 la condition de la réduction des armements. En même temps, on est bien obligé de constater que ce sont précisément les exigences excessives des représentants des Etats-Unis qui ont empêché le Comité d'état-major d'arriver à un accord sur la création des forces armées qui seraient mises à la disposition du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 43 de la Charte; aussi le Comité d'état-major n'a-t-il rien fait de positif jusqu'ici.

On obtient ainsi un schéma bien connu. Les représentants des Etats-Unis au Comité d'état-major retardent la réalisation de l'accord qui permettrait à ce Comité de prendre une décision sur la création de forces armées du Conseil de sécurité, empêchant ainsi l'application de l'Article 43 de la Charte, tandis qu'ils soutiennent devant la Commission des armements de type classique qu'il n'est pas possible de réduire les armements tant que les dispositions de l'Article 43 ne seront pas appliquées. C'est un cercle vicieux.

En soulevant la question du contrôle de l'énergie atomique, ils poursuivent le même but. Comme on le sait, les Etats-Unis cherchent avant tout à limiter ce contrôle aux seules matières premières atomiques et se refusent à ce que soit simultanément institué le contrôle des entreprises productrices de matériaux atomiques et d'énergie atomique, et à ce que soient interdites les armes atomiques. L'absence d'un tel contrôle leur a servi de prétexte pour empêcher l'élaboration de propositions relatives à la réduction des armements. Il va de soi qu'on ne saurait admettre que ces questions soient traitées de la sorte.

Quant aux traités de paix avec l'Allemagne et le Japon, on sait que, s'ils n'ont pas encore été conclus, c'est parce que les Etats-Unis ont violé les accords de Potsdam et qu'ils retardent à dessein la conclusion de traités de paix avec ces deux pays.

Il s'ensuit qu'en somme, la position des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard de la question de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique revient à faire dépendre la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques de multiples exigences et conditions sans rapport direct avec ces questions, formulées tout exprès pour retarder et empêcher l'élaboration et l'adoption de mesures pratiques destinées à réduire les armements et à interdire les armes atomiques. C'est précisément en vertu de cette même politique que les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont imposé à la

tation of the General Assembly's decisions on the reduction of armaments, these resolutions contain attempts to prove the impossibility of such a reduction. This is an obvious attempt to conceal an only too obvious reluctance to reduce armaments and to prohibit atomic weapons behind these empty and insubstantial resolutions.

Anyone who studies attentively and without bias the Commission's report and the resolutions contained therein cannot fail to notice that during the course of the Commission's work, the delegations of the United States and the United Kingdom, and certain other delegations following in their wake, particularly the French delegation, have continually submitted proposals with the intention of sabotaging the implementation of the General Assembly resolution, of preventing the preparation of practical measures for the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons, and of substituting for such measures proposals distracting attention from these two problems.

It is the United States and the United Kingdom which, having launched an armaments race, have scuttled the work of the Commission for Conventional Armaments. The result is that the Commission has prepared no proposals for the implementation of the General Assembly resolution on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. Up to now nothing has been done to implement that resolution.

While, in the various organs of the United Nations, the representatives of the United States and the United Kingdom make interminable speeches on the subject of international confidence, aggressive circles in those countries become increasingly active in carrying out their policy of preparing for a new war; this activity is accompanied by an unjustifiable increase in all kinds of armaments and the excessive expansion of military budgets, with the result that a growing load of taxation and other material burdens is placed upon the wide masses of the populations of those countries.

We need only mention that, since the end of the Second World War, the budgetary appropriations of the United States for military expenditure have increased annually, and that direct and indirect military expenses constitute over 50 per cent of the budget, if we take, for example, the year 1949-1950. It is not surprising, therefore, that such a vast expansion of military budgets is arousing anxiety even among persons closely connected with the Government. In this connexion, attention should be drawn to the recent pronouncement of the chief of the President's Council of Economic Advisors, Mr. Edwin G. Nourse, who made the following statement, reported in the *New York Post* of 7 October 1949, on the desirability of reducing military appropriations of the United States:

Commission des armements de type classique les projets de résolution que cette Commission, dans son rapport, transmet au Conseil de sécurité pour examen. Au lieu de proposer des mesures pratiques propres à assurer l'application des décisions prises par l'Assemblée générale concernant la réduction des armements, on cherche à démontrer dans ces résolutions qu'il serait impossible de réduire ces armements. Il est bien évident que ces délégations cherchent à s'abriter derrière ces résolutions vides et inconsistantes pour voiler le désir trop apparent qu'ils ont d'empêcher tant la réduction des armements que l'interdiction des armes atomiques.

Quiconque étudie attentivement, sans parti pris, le rapport de la Commission et les résolutions qu'il contient, est bien obligé de constater que, pendant tout le cours des travaux de cette Commission, les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que d'autres délégations qui les suivent, la délégation française en particulier, n'ont cessé de présenter des propositions tendant à saboter l'application de la résolution adoptée par l'Assemblée générale, à empêcher l'élaboration de mesures d'ordre pratique permettant la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques et à détourner la Commission de sa tâche en ce qui concerne ces deux problèmes, en l'obligeant à examiner des propositions qui ne prévoient pas de telles mesures.

Ce sont précisément les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui, ayant déclenché la course aux armements, ont torpillé les travaux de la Commission des armements de type classique; il en résulte que cette Commission n'a préparé aucune proposition pour la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale relative à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques. Jusqu'ici, rien n'a été fait pour donner effet à cette résolution.

Tandis qu'au sein des divers organes de l'Organisation des Nations Unies, les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni discoursent à perdre haleine sur le thème de la confiance internationale, les milieux bellicistes des mêmes pays redoublent d'activité et poursuivent une politique de préparation à une nouvelle guerre qui s'accompagne d'un accroissement injustifié des armements de tous genres et d'une augmentation énorme des budgets militaires, de sorte que, pour les grandes masses de la population de ces pays, les impôts et autres charges deviennent de plus en plus lourds.

Il suffit de signaler que dans le budget des Etats-Unis, les sommes affectées aux dépenses militaires ont augmenté d'année en année depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et que les dépenses militaires directes et indirectes constituent plus de 50 pour 100 du budget de l'exercice 1949-1950, par exemple. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'un accroissement aussi énorme des budgets militaires suscite l'inquiétude, même dans l'entourage immédiat du Gouvernement. A ce propos, on ne peut éviter de rappeler la récente déclaration de M. Edwin G. Nourse, Chef du Conseil d'experts économiques attaché à la présidence des Etats-Unis, qui, préconisant la réduction du budget militaire des Etats-Unis, a déclaré, d'après une information parue dans le *New York Post* du 7 octobre courant:

"The present burden of military expenditures is tremendous and constitutes a very serious problem. If the country's economy is to be stabilized, a constant reduction of military expenditures must be effected. The military cannot continue for an indeterminate period of time to swallow the bulk of governmental funds."

This is a very significant admission. It shows the excessive expansion of the military budget of the United States, which lays a heavy burden on the country's economy and aggravates the condition of its population.

According to the *New York Times* of 27 June 1948, the armed forces of the United States were increased by 25 per cent in the financial year 1948-1949, as compared with 1947-1948. According to the information in President Truman's statement on the 1949-1950 budget, the number of trained reserves will be increased by 44.8 per cent in 1949-1950, as compared with the preceding financial year of 1948-1949.

In these circumstances, it is obviously impossible to take seriously the statements on international confidence made by the United States representative, for it goes without saying that any increase in military expenditure, armed forces and trained reserves can only complicate the international situation, undermine confidence between nations and intensify anxiety. On the other hand, there can be no doubt that the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons would promote confidence between large and small nations and would serve the cause of peace and international security.

While resolutions and speeches proclaim the need to establish confidence, that confidence is being directly undermined by deeds. That is the main reason why nothing has yet been done to implement both General Assembly resolution 41 (I) of 14 December 1946, entitled "Principles governing the general regulation and reduction of armaments" and General Assembly resolution 1 (I) of 24 January 1946, entitled "Establishment of a commission to deal with the problems raised by the discovery of atomic energy", a fact which undermines the authority of the United Nations.

The fact that neither the Commission for Conventional Armaments nor the Atomic Energy Commission has carried out the tasks entrusted to it, can be explained primarily by the fact that the Governments of the United States and United Kingdom have so far made no effort to take decisions that might be acceptable to all peace-loving countries without being prejudicial to the national sovereignty of any of those States.

Such is the balance-sheet of the work of the Commission for Conventional Armaments. The Commission's report is submitted to the Security Council for its approval. The delegation of the United States has proposed [S/1398] that the Security Council should approve that report and adopt the Commission's resolutions which it contains.

It is well known that these unacceptable resolutions were imposed upon the Commission for

"Le fardeau des dépenses militaires est actuellement énorme et pose un problème très grave. Si l'on veut stabiliser l'économie, il faut réduire progressivement les dépenses militaires. Il n'est pas possible que les militaires continuent indéfiniment à engloutir une bonne part des ressources de l'Etat."

C'est là un aveu significatif; il témoigne du gonflement démesuré du budget militaire des Etats-Unis qui impose un fardeau écrasant à l'économie du pays et aggrave la situation de ses habitants.

Selon des données publiées dans le *New York Times* du 27 juin 1948, l'importance des forces armées des Etats-Unis s'est, au cours de l'exercice budgétaire 1948-1949, accrue de 25 pour 100 par rapport à l'exercice 1947-1948. Il ressort de données contenues dans un message du Président Truman concernant le budget de l'exercice 1949-1950 qu'au cours de cet exercice, le nombre des réservistes instruits s'accroîtra de 44,8 pour 100 par rapport à l'exercice 1948-1949.

On conçoit aisément que, dans ces conditions, on ne puisse prendre au sérieux les déclarations des représentants des Etats-Unis concernant la confiance internationale, car il va de soi que tout accroissement des dépenses militaires, des forces armées ou des forces de réserve instruites, complique la situation internationale, mine la confiance entre les nations et aggrave l'inquiétude. En revanche, on ne saurait mettre en doute que la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques contribueraient au raffermissement de la confiance entre les nations, grandes et petites, et serviraient la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Dans les résolutions et dans les discours, on proclame qu'il est indispensable d'instaurer la confiance; en fait, on sape directement cette confiance. Voilà, au fond, la raison principale pour laquelle rien n'a été fait, jusqu'à présent, pour mettre en œuvre, ni la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946 intitulée "Principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements", ni la résolution 1 (I) en date du 24 janvier 1946 sur la "Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique", ce qui porte préjudice à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

Ni la Commission des armements de type classique, ni la Commission de l'énergie atomique ne se sont acquittées des tâches qui leur avaient été confiées, ce qui est surtout dû au fait que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni n'ont fait jusqu'ici aucun effort pour prendre des décisions qui fussent acceptables pour tous les Etats pacifiques sans toutefois porter atteinte à la souveraineté nationale de l'un ou de l'autre de ces Etats.

Tel est le bilan des travaux de la Commission des armements de type classique. Le rapport de cette Commission est soumis à l'approbation du Conseil de sécurité. La délégation des Etats-Unis a proposé au Conseil de sécurité [S/1398] d'approuver ce rapport et d'adopter les résolutions jointes au rapport de la Commission.

Ces résolutions inacceptables ont été, comme on le sait, imposées à la Commission des arme-

Conventional Armaments by the United States and United Kingdom delegations. The purpose of these resolutions is to bury the General Assembly decisions on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. Obviously the USSR delegation cannot support such resolutions and will vote against them, on the basis of the position of principle it adopts that the reduction of armaments and the prohibition of the atomic weapon can and must be implemented, and that this reduction and prohibition will serve the cause of peace and international security and promote the strengthening of confidence between great and small Powers.

The delegation of the Soviet Union would not object to the proposal that the Security Council should refer the report of the Commission for Conventional Armaments to the General Assembly for information only, since that report is, in fact, of an informative nature, reflecting as it does the fruitlessness of the Commission's work between July 1947 and August 1948.

The USSR delegation continues to hold the view that the Security Council and the United Nations should immediately proceed to the preparation of practical measures for the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. That is the only genuine way in which to promote the strengthening of international peace and security and the growth of international confidence.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I do not know what people will think of our proceedings here today, nor what effect they will have, in general, on men's minds. I know the effect that they have on mine, and I should like just to make one or two short reflections.

Here we are, the members of the Security Council, trying to find—or, at any rate, we should be trying to find—solutions for these extremely difficult and complex problems. We ought to be sitting round this table exchanging views and suggestions, discussing how we might find a compromise here or an agreement there. Proposals have been made and discussed in various bodies, in the Commission for Conventional Armaments, in the Security Council, and even in the General Assembly itself. I can quite understand that it may be disappointing to the Soviet Union and to the Governments associated with it that their views do not prevail. But, the fact is that they do not, and an overwhelming majority of the General Assembly has pronounced against them.² I doubt whether it is wise of the Soviet Union representative to stigmatize that majority as being servile, because I think that that might be resented in a number of quarters.

In these circumstances, is it useful or even wise for the Soviet Government at this stage to indulge in a long historical review based on selected facts and considerable distortions in an effort not only to attempt to defend the point of view of the Government of the Soviet Union but

ments de type classique par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le but de ces résolutions, c'est de rendre inopérantes les décisions qu'a adoptées l'Assemblée générale relativement à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques. Il est donc tout naturel que la délégation de l'URSS ne puisse appuyer de telles résolutions et qu'elle vote contre ces résolutions, en vertu de sa position de principe, à savoir que la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques peuvent et doivent être réalisées et que cette réduction et cette interdiction serviront la cause de la paix et de la sécurité internationales et provoqueront le renforcement de la confiance entre les grandes et les petites Puissances.

La délégation de l'Union soviétique n'aurait rien à redire à des propositions qui inviteraient le Conseil de sécurité à transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Commission des armements de type classique, aux seules fins d'information, car ce rapport a, en effet, un caractère d'information et il en ressort que les travaux de cette Commission, pendant la période de juillet 1947 à août 1948, sont demeurés sans résultat aucun.

La délégation de l'URSS persiste à professer que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies doivent, immédiatement et sans délai, entreprendre de déterminer les mesures pratiques propres à réduire les armements et à interdire les armes atomiques. Ce serait là le seul moyen véritable de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'accroître la confiance entre les nations.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je me demande ce que le public pensera de la séance d'aujourd'hui; je ne sais pas quel effet ce débat aura sur l'opinion, mais je sais l'effet qu'il a sur moi, et je voudrais faire quelques brèves remarques.

Nous sommes réunis en ce Conseil pour essayer — c'est du moins notre tâche — de résoudre des problèmes extrêmement complexes et difficiles. Nous devrions, autour de cette table, échanger des opinions, présenter des suggestions, nous devrions rechercher sur tel point, un compromis, sur tel autre, un accord. A la Commission des armements de type classique, au Conseil de sécurité, et même à l'Assemblée générale, des propositions ont été présentées et discutées. Je comprends que l'Union soviétique et les gouvernements qui s'associent à elle soient déçus de ne pas voir triompher leur point de vue, mais le fait est que l'Assemblée générale l'a rejeté, à une écrasante majorité.² Je me demande si le représentant de l'Union soviétique a raison d'accuser cette majorité d'être servile, car cette épithète soulèvera, je pense, l'indignation dans bien des milieux.

En quoi peut-il être utile et même sage, pour le Gouvernement de l'Union soviétique, de présenter un long exposé récapitulatif, qui ne contient que certains faits et qui en dénature beaucoup d'autres, exposé où l'on ne défend pas seulement la position de l'Union soviétique, mais où l'on

² See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*, 163rd plenary meeting.

² Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie*, 163ème séance plénière.

also to blacken, as far as possible, those Governments which honestly think differently from the Soviet Union, and to attribute to those Governments the basest and most disgraceful of motives? Today, we have listened to a long travesty of the complicated history of events of which all members of the Security Council have had direct and unhappy experience, and of which they retain a somewhat different and, as I think, rather more faithful, memory.

Would it not really be better for the minority, which is, after all, a minority, to consider whether it cannot make some concessions to the overwhelming majority, whether it cannot make some efforts to co-operate with other and more numerous Governments? I hope that in further stages we may find that such a technique may be employed. Meanwhile, it seems to me that we should take such steps forward as we can at this stage and adopt the draft resolution which has been submitted to the Security Council by the delegation of the United States.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The representative of the Soviet Union has given us an extremely clear picture of the systematic sabotage that has occurred in the Commissions and in the Security Council in the case of all the proposals made for the reduction of armaments. The draft resolution submitted to us [S/1398] is a real indictment of those who, for several years, starting from 1946, have systematically wrecked both the prohibition of atomic weapons and the reduction of armaments.

The delegation of the Ukrainian SSR has criticized that resolution in the past and has taken a negative attitude towards it. It continues to hold these views. It will vote against the resolution, since it does not solve the problem, but actually sabotages the Soviet Union draft resolution [S/1405] on the reduction of armaments.

This is the statement which the delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has deemed it necessary to make.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): Since the views of all the delegations have already been clearly expressed, I would not have taken part in this discussion if the representative of the Soviet Union had not seen fit to refer once again to the "obedient majority". This was the translation given by the interpreter: in English, "obedient majority"; in French, *majorité servile*.

It is quite clear, from a whole series of positions taken, that as far as my delegation is concerned—and, I make so bold as to say, as far as the other delegations referred to are concerned—there has been no such thing. On the contrary, we have tried to see whether there was any possibility of reconciling the opposing points of view of the great Powers and reaching some solution. We have been unsuccessful. It is also clear that we have had an opportunity of seeing that, while some parties were putting all their cards on the table, others were not. But in any case, whoever is right, no one regrets more than we do that certain provisions of the Charter cannot be fulfilled because the great Powers which launched

lance quantité de calomnies contre les gouvernements qui, sincèrement, n'ont pas le même point de vue que l'Union soviétique, en leur attribuant les motifs les plus vils et les plus déshonorants? Nous venons d'entendre un long historique déformé de toute une série d'événements auxquels tous les membres du Conseil ont eu personnellement le malheur d'assister et dont ils ont gardé un souvenir quelque peu différent et plus fidèle, je pense.

Ne vaudrait-il pas mieux que la minorité—car, après tout, c'est la minorité—cherche à faire quelques concessions à une majorité qui est particulièrement forte, et que cette minorité consente à quelques efforts en vue de coopérer avec un plus grand nombre de gouvernements? J'espère que cette méthode finira par être adoptée. Pour le moment, j'estime que nous devons, autant que possible, faire progresser nos travaux et adopter le projet de résolution soumise par la délégation des Etats-Unis.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Le représentant de l'Union soviétique a présenté un tableau — d'une exactitude presque photographique — du sabotage systématique dont sont l'objet, au sein des commissions comme au sein du Conseil de sécurité, toutes les propositions de réduction des armements. Le projet de résolution [S/1398] qui nous est présenté apparaît, en réalité, comme une espèce d'acte d'accusation dressé contre ceux qui, pendant des années entières, à partir de 1946 ont systématiquement saboté aussi bien l'interdiction des armes atomiques que la réduction des armements.

La délégation de la RSS d'Ukraine a critiqué en son temps cette résolution et a adopté à son égard une attitude négative. Elle n'a pas changé d'avis. Elle votera contre cette résolution pour la raison que celle-ci ne résout pas le problème et que même elle constitue en réalité une manœuvre de sabotage dirigée contre le projet de résolution [S/1405] que l'Union soviétique a présenté pour la réduction des armements.

Telle est la déclaration que la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine tenait à faire.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Comme toutes les délégations ont déjà clairement exprimé leurs vues, je n'aurais pas pris la parole si le représentant de l'Union soviétique n'avait cru nécessaire de faire allusion, une fois de plus, à ce qu'il appelle "la majorité servile"; car c'est bien ainsi qu'ont traduit les interprètes: en français: "majorité servile", en anglais: *obedient majority*.

Il est évident, du fait de maintes prises de position, que ni ma délégation ni — je l'oserais dire — les autres délégations visées n'ont voté par servilité. Nous avons recherché, au contraire, la possibilité de rapprocher les points de vue opposés des grandes Puissances et de trouver une solution; nous n'y sommes pas parvenus. D'autre part, nous avons également pu constater à l'évidence que si certains mettent cartes sur table, d'autres ne le font pas. De toute manière, où que soit la vérité, personne ne déplore plus que nous l'impossibilité d'appliquer certaines dispositions de la Charte, qui est due au fait que les grandes Puissances qui ont pris l'initiative de créer l'Organisation des Nations Unies s'opposent actuellement

the United Nations on its career in such unity, on 26 June 1945, are now so far apart. We cannot prevent it. But we shall urge the adoption of all measures which may help to reconcile these great Powers.

My contribution to this discussion is confined solely to stating once more, for the record, that I protest against certain expressions used by some delegations. They are quite uncalled for and could well give rise to comments regarding other kinds of obedience which, for the moment, I do not care to make.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to reply briefly to the remarks of the United Kingdom representative and to the statement of the representative of Argentina.

In my statement, I merely set forth facts both about the work of the Commission for Conventional Armaments and about the way in which the problem of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons has been discussed in organs of the United Nations such as the General Assembly, the Security Council and the Commission for Conventional Armaments. If Sir Alexander Cadogan wishes to refute those facts, I am prepared to listen to his remarks on the subject.

Those facts are well known and can be checked. I ventured to dwell in detail on the history of the work of the Commission for Conventional Armaments and on the history of the discussion of the important international problem of the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons which has taken place in organs of the United Nations, and particularly in the Security Council and in the Commission for Conventional Armaments, because the present membership of the Security Council includes certain representatives who did not participate in the work of the Council and the Commission for Conventional Armaments last year, that is to say, the year which is covered by the report of the Commission for Conventional Armaments.

In reply to Sir Alexander Cadogan's statement that he is awaiting new proposals from the delegation of the Soviet Union, I must observe that Sir Alexander Cadogan is well acquainted with both the number and substance of the proposals repeatedly submitted by the USSR delegation to the General Assembly, to the Security Council and to the Commission for Conventional Armaments to the effect that the Security Council and the said Commission should immediately and without further delay proceed with the elaboration of practical measures for the implementation of the General Assembly resolutions on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. All these proposals were rejected, upon each occasion, by the Anglo-American bloc, and notably by the representative of the United Kingdom. If the representative of the United Kingdom can propose anything new now, I am ready to listen to and examine such proposals.

les unes aux autres, alors qu'elles étaient si étroitement unies le 26 juin 1945. Nous n'y pouvons rien, mais nous ne cesserons de préconiser tous les moyens qui pourraient contribuer à rapprocher ces grandes Puissances.

Si j'ai pris la parole, c'est uniquement pour qu'il soit fait état, une fois de plus, dans les comptes rendus, du fait que je proteste contre l'emploi que font certaines délégations d'expressions qui ne sont point fondées et qui pourraient d'ailleurs donner lieu à des observations sur d'autres formes de servilité dont je n'ai pas l'intention de parler pour le moment.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais répondre brièvement aux observations du représentant du Royaume-Uni et à la réplique du représentant de l'Argentine.

Dans mon intervention, je n'ai fait qu'exposer des faits concernant aussi bien les travaux de la Commission des armements de type classique que la façon dont a été examinée la question de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies: à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique. Si Sir Alexander Cadogan conteste ces faits, je suis tout prêt à entendre les observations qu'il peut avoir à présenter sur la question.

Ces faits sont connus de tous et il est possible de les vérifier. Je me suis permis d'exposer avec quelque détail l'historique des travaux de la Commission des armements de type classique, ainsi que l'historique de l'examen qui a été fait de cette importante question internationale qu'est la question de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques, au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies et particulièrement au sein du Conseil de sécurité et de la Commission des armements de type classique, parce que le Conseil de sécurité, tel qu'il est actuellement composé, comprend plusieurs membres qui n'ont pris part ni aux travaux du Conseil ni aux travaux de la Commission des armements de type classique au cours de l'année dernière, c'est-à-dire pendant la période sur laquelle porte le rapport présenté par la Commission des armements de type classique.

Sir Alexander Cadogan attend, paraît-il, de la délégation de l'Union soviétique qu'elle présente de nouvelles propositions; je suis contraint de répondre que Sir Alexander Cadogan connaît fort bien le nombre et même la nature des propositions que la délégation de l'URSS a soumises à plusieurs reprises à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique, pour essayer d'obtenir que le Conseil de sécurité et la dite commission procédassent immédiatement et sans délai à l'élaboration de mesures pratiques en vue de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques. Toutes ces propositions ont été chaque fois rejetées par le bloc anglo-américain, notamment par le représentant du Royaume-Uni. Si le représentant du Royaume-Uni peut actuellement proposer quoi que ce soit de nouveau, je suis prêt à l'entendre et à étudier ses propositions.

As regards the Argentine representative's report concerning the obedient majority, I was referring to the adoption by the General Assembly of resolution 192 (III) during the first part of its third session, a fact well known to all. I had not mentioned the Argentine representative's country in my statement, and I am somewhat at a loss to understand his passionate rejoinder on that subject. It recalls the well-known proverb about people who offer excuses before they are accused.

Mr. Arce also spoke about laying the cards on the table. The delegation of the Soviet Union made proposals in the General Assembly, in the Commission for Conventional Armaments and in the Security Council that the cards should be put on the table in order to ensure fair play and to reach agreed decisions, and not with any other objective in mind. To ensure that the cards should be laid on the tables honestly, the delegation of the Soviet Union repeatedly proposed that information should be submitted not only on conventional armaments, but on atomic weapons as well. Some delegations, however, did not agree with those proposals and it was therefore incumbent upon the delegation of the Soviet Union to ascertain the reasons for which these delegations do not wish to put their cards on the table honestly, in other words, to supply data not only on conventional armaments but on atomic weapons as well. The USSR delegation has presented a draft resolution to the effect that States should submit information on armed forces and conventional armaments, as well as on atomic weapons. We shall watch how events develop and how the Argentine representative votes on these proposals.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): The representative of the Soviet Union anticipates how the Argentine delegation is going to vote and probably comments on that vote in advance.

There is no harm in that. I can vote on the basis of the arguments advanced by certain delegations or I can vote in some particular way on the basis of the contrary arguments advanced by other delegations. In other words, if certain arguments are not sufficiently convincing, the opposing arguments may induce me to confirm the opinion I had already formed. But my vote depends on the value of the arguments. Thus, on more than one occasion, a vote may be cast not because of what the speakers say, but because of what they leave unsaid.

What is unacceptable, and what I protested against, is that other motives should be imputed to the voting. The Argentine delegation votes according to its conviction at the time of voting, and not in order to be servile or obedient to any one. In spite of the fact that recent reports say that a bomb has been exploded in his country, the representative of the Union of Soviet Socialist Republics has no right to interpret the intentions of others, particularly if he is trying to intimidate us with the explosion I have mentioned.

I cannot and will not accept the allegation, whether it comes from the Soviet Union, the

Quant à la réplique faite par le représentant de l'Argentine à ce que j'ai dit d'une docile majorité, je songeais à l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 192 (III) à la première partie de la troisième session, et c'est là encore un fait connu de tous. Je n'avais pas nommé le pays que représente M. Arce, aussi ai-je quelque peine à comprendre le ton passionné de la réplique que le représentant de ce pays m'a faite à ce propos. On ne peut s'empêcher de songer au dicton "Qui s'excuse s'accuse".

M. Arce a dit qu'il conviendrait de mettre cartes sur table; la délégation de l'Union soviétique, aussi bien à l'Assemblée générale qu'à la Commission des armements de type classique et au Conseil de sécurité, a présenté des propositions demandant que l'on mit cartes sur table pour jouer honnêtement et pour parvenir à des décisions unanimes et non dans je ne sais quels buts. Et même, pour faire en sorte que les cartes fussent honnêtement mises sur table, la délégation de l'Union soviétique a proposé bien des fois que des renseignements fussent fournis, non seulement sur les armements de type classique, mais aussi sur les armes atomiques. Mais certaines délégations n'ont pas approuvé cette proposition, et c'est pourquoi il appartient à la délégation de l'Union soviétique de rechercher les causes pour lesquelles ces délégations ne veulent pas mettre honnêtement cartes sur table, c'est-à-dire fournir des renseignements, non seulement sur les armements de type classique, mais encore sur les armes atomiques. La délégation de l'URSS a présenté un projet de résolution tendant à inviter les Etats à fournir des renseignements, tant sur les forces armées et les armements de type classique, que sur les armes atomiques. Nous verrons comment vont se dérouler les événements et comment le représentant de l'Argentine votera sur ces propositions.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Le représentant de l'Union soviétique anticipe sur le sens dans lequel va voter la délégation de l'Argentine et il commente probablement ce vote par avance.

Je n'ai rien à redire à cela. Je puis voter en fonction des arguments qu'avancent certaines délégations, ou bien encore je puis voter dans un sens déterminé en fonction des arguments qu'avancent, en sens contraire, certaines autres délégations. En d'autres termes, si tel ou tel argument ne parvient pas à me convaincre suffisamment, les arguments de la partie adverse peuvent renforcer l'opinion que je m'étais déjà faite sur la question. Mais c'est d'après la valeur des arguments que j'exprime mon vote. Cela est si vrai qu'il est bien souvent possible de voter non pas à cause de ce qu'ont dit les orateurs, mais à cause de ce qu'ils ont passé sous silence.

Ce qui est inacceptable, et ce contre quoi j'ai protesté, c'est que l'on prête à un vote une autre cause que la conviction. La délégation de l'Argentine émet les votes qu'elle estime de son devoir d'émettre; elle ne vote pas par servilité ni par docilité à l'égard de quiconque. Ce n'est pas parce que, à ce qu'on dit depuis quelque temps, une bombe atomique a explosé sur le territoire de l'Union soviétique que le représentant de ce pays a le droit d'interpréter les intentions des autres, surtout s'il se propose de nous intimider avec l'explosion dont je viens de parler.

Je ne puis admettre ni n'admettrai jamais que quiconque — pas plus l'Union soviétique que les

United States or any other country, that when the Argentine delegation votes it does so from motives of servility. There is absolutely no heat or passion in what I say. The only way in which we differ is that, in expressing ourselves, we Latins try to put all the warmth of our convictions into our arguments, without any dissimulation, while other countries which, like certain birds or fish, are more cold-blooded, can more easily disguise their true intentions. There is then no heat in what I say and no one is less entitled to say so than the representative of the Soviet Union, for whom I have the greatest friendship. But if this friendship between Mr. Malik and myself is to flourish, there must be no adjectives which annoy the delegations.

I do not vote in this Council by way of servility, but from conviction. I may make mistakes, but I can assure the representative of the Soviet Union that I shall never make the mistake of voting servilely. He knows this because on many occasions we have been very close in our understanding of certain problems, and at other times I have found myself very far apart from his habitual opponents, the United States and the United Kingdom, to which the Union of Soviet Socialist Republics is in constant opposition.

What I wanted to make clear is that the representative of the Soviet Union has no right to talk about an "obedient majority", either in the Security Council or in the General Assembly. Although, it is true, my delegation was not specially mentioned, slighting reference has been made to all those delegations which have voted for the arguments or views of the United States or the United Kingdom. As far as I am concerned, at least, I voted for what I thought to be the best argument, and not by way of servility. We are not in the habit of being servile. I would repeat that if we wish to talk about servility, we can carry the discussion further, and perhaps much more interesting examples can be brought forward.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): We are now discussing a very serious question, that of the operation of the Working Committee which has dealt with the problem of the reduction of armaments. Questions like the reduction of armaments are not joking matters. It seems to me that it ill behooves the Security Council to concern itself with trifling talk. I would suggest that the Council should not stray from the serious question on its agenda, and should not indulge in the kind of discussion the representative of Argentina is trying to draw us into.

I must point out that the statements made by the Argentine representative are unfounded. It is common knowledge that the members of the Security Council do not express their personal opinions here. They do not attend in a personal capacity. They represent their countries. It is also well known that the various Governments issue instructions to their representatives as to what position to take on any given question. The Argentine representative, however, apparently contends that the Council is a kind of academy for the holding of discussions in which the various representatives try to convince one another. That

Etats-Unis ou un autre pays — considère qu'un vote émis par la délégation de l'Argentine a été émis par servilité. Il n'y a dans mes propos ni ardeur ni passion. Un de nos traits distinctifs, à nous autres latins, c'est que nous tâchons d'exposer nos arguments avec toute la ferveur de nos convictions, sans aucun apprêt, alors que les représentants d'autres pays, qui ont, comme certains oiseaux et certains poissons, le sang plus froid, parviennent plus aisément à dissimuler leurs intentions. Ma déclaration n'est pas dictée par la passion et le représentant de l'Union soviétique, avec qui j'entretiens les meilleures relations d'amitié, est le moins qualifié du monde pour prétendre le contraire. Toutefois, pour que j'entretienne de telles relations avec M. Malik, il ne faut pas que sonnent, au cours des débats, des expressions qui indisposent les délégations.

Ce n'est pas par servilité que je vote au Conseil, mais par conviction. Je puis faire erreur, certes, mais ce que je puis assurer au représentant de l'Union soviétique c'est que je ne ferai jamais l'erreur de voter par servilité; il le sait fort bien, car maintes fois, lui et moi, nous avons exprimé des vues fort voisines sur certains problèmes et, en d'autres occasions, mon avis a fort différé de celui des habituels adversaires de M. Malik, à savoir les Etats-Unis et le Royaume-Uni, avec qui l'Union soviétique est en constante opposition.

Ce que je tenais à déclarer, c'est que le représentant de l'Union soviétique n'a pas le droit de parler de "majorité servile", qu'il s'agisse d'un vote au Conseil de sécurité ou d'un vote à l'Assemblée générale. M. Malik, il est vrai, n'a pas fait allusion à ma délégation en particulier, mais il a dédaigneusement mentionné toutes les délégations qui ont pu voter en faveur des arguments ou des thèses des Etats-Unis ou du Royaume-Uni. Je déclare, en ce qui me concerne tout au moins, que j'ai voté en faveur de ce que je croyais être la thèse juste, et non pas par servilité. Nous n'avons pas appris à être serviles. Je répète que, si l'on veut parler de servilité, il sera peut-être facile, en amplifiant le débat, de faire apparaître des exemples bien plus intéressants.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): L'examen des travaux du Comité de travail qui s'est occupé du problème de la réduction des armements est une question extrêmement sérieuse. On ne plaisante pas avec des questions telles que la réduction des armements. Il me semble que le Conseil de sécurité ne doit pas perdre son temps dans des discussions futiles. Je propose que nous ne nous écartions pas de l'examen du sérieux problème inscrit à l'ordre du jour pour nous lancer dans la discussion dans laquelle cherche à nous entraîner le représentant de l'Argentine.

Je dois dire que rien de ce qu'a déclaré le représentant de l'Argentine ne correspond à la réalité. Tout le monde sait que les membres du Conseil de sécurité ici présents n'expriment pas du tout leur opinion propre; ils ne siègent pas à titre personnel: ils représentent leur pays. Tout le monde sait que les Gouvernements donnent à leurs représentants des instructions relatives à l'attitude qu'ils doivent adopter sur telle ou telle question. Or, le représentant de l'Argentine a semblé dire que le Conseil serait une espèce d'académie où, au cours du débat, les uns chercheraient à convaincre les autres. Cette affirmation ne cor-

is not the state of affairs. Actually, certain States are linked together by political and economic bonds and by their social structure, and that fact is reflected in their voting.

What purpose is served, then, by the empty discussion which the Argentine representative seeks to provoke? What was said here was nothing but a simple statement of what has actually taken place on many occasions when questions were discussed, and when certain representatives paid no heed to the arguments advanced. I affirm and reaffirm that it was an obedient majority which voted.

There is a Russian proverb which says: "Knock on the table, and scissors will rattle". When the representative of the Soviet Union stated a fact, and when everyone else remained silent, the Argentine representative, although no one had mentioned him, rushed into the fray and said "I am those scissors". I would request the President to spare us such empty and meaningless discussions. Our time is too precious; the General Assembly is in session; each of us is very busy. Questions such as the reduction of armaments affect peace and, as the President knows from personal experience, this is not a joking matter.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): At the end of my statement I referred to certain examples of servility on which there was no need for further comment. The representative of the Ukrainian SSR quoted a Russian proverb, "Knock on the table, and the scissors will rattle". If that is so, I have no more to say, because the scissors have rattled.

The PRESIDENT: The matter before us is the draft resolution proposed by the United States delegation, set forth in document S/1398. Does any representative wish to discuss the draft resolution?

As no representative now wishes to discuss the draft resolution, I shall put it to a vote.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 9 in favour to 2 against.

The resolution was not adopted, one of the votes against being that of a permanent member of the Council.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I suggest that the Security Council cannot leave the matter there. Since we cannot make the affirmation suggested in the United States draft resolution, I think that it would probably be the unanimous wish of members of the Council that we should at least send to the General Assembly for its information the report, annexes and accompanying resolutions, together with the record of the Security Council's consideration of this subject.

respond pas à la réalité. En fait, certains Etats sont unis par des liens politiques et économiques et par leur structure sociale à d'autres Etats, et cette situation détermine leur vote.

A quoi serviraient ces futilités discussions que voudrait provoquer le représentant de l'Argentine? Ce qui a été dit ici n'était qu'un simple exposé de ce qui s'est passé à plusieurs reprises lorsque, au cours de l'examen d'une question, certains ont refusé de se rendre aux arguments. Je dis et je maintiens que c'est une majorité docile qui a voté.

Un proverbe russe dit: "Frappe sur la table et les ciseaux résonneront". Le représentant de l'Union soviétique avait constaté un fait et nul n'avait rien dit, et voilà que le représentant de l'Argentine, que personne n'avait nommé, se jette en avant et dit: "Les ciseaux, c'est moi". Je demande au Président de nous épargner ces vaines et futilités discussions; notre temps est trop précieux, l'Assemblée générale siège et chacun de nous a fort à faire. Des questions comme celle de la réduction des armements sont des questions qui intéressent la paix et, comme le Président le sait par expérience personnelle, ce n'est pas un sujet sur lequel on puisse plaisanter.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): A la fin de ma déclaration j'ai fait allusion à des exemples de servilité qu'il n'était pas nécessaire de préciser davantage. Le représentant de la RSS d'Ukraine nous a cité un proverbe russe qui dit, semble-t-il, "Frappe sur la table, et les ciseaux résonneront". Eh bien, je crois n'avoir plus rien à dire, car les ciseaux ont résonné!

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La question qui nous est soumise est le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis et qui figure au document S/1398. Est-ce qu'un représentant veut discuter ce projet de résolution?

Comme personne ne demande la parole, je mets aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Votent contre: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 9 voix pour et 2 contre.

L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, la résolution n'est pas adoptée.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité ne peut pas, à mon avis, laisser la question en l'état. Puisque nous ne pouvons pas adopter le dispositif du projet de résolution des Etats-Unis, je pense que le Conseil acceptera à l'unanimité de transmettre simplement à l'Assemblée générale, pour information, le rapport avec ses annexes, les résolutions jointes, et le compte rendu des débats du Conseil à ce sujet.

I should therefore like to move a short procedural resolution to that effect. I have not circulated it, but I think that the point is quite simple and that, perhaps, representatives will not need to have it before their eyes. With permission, I shall read the text of my draft resolution [S/1403]:

"The Security Council,

"Having received and examined the second progress report of the Commission for Conventional Armaments, together with the annexes and resolutions concerning items 1 and 2 of the Commission's established plan of work adopted by the Commission at its 13th meeting on 12 August 1948, which are attached to the report (S/1371),

"Directs the Secretary-General to transmit this report, its annexes and accompanying resolutions, together with the record of the Security Council's consideration on the subject, to the General Assembly for its information."

The PRESIDENT: Is there any objection to the adoption of this course?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): It would be desirable to see the text.

The PRESIDENT: I have one copy which I shall pass to the representative of the USSR, and there are a few other copies if any other representative wishes to read the text.

Since there is no objection, the proposal is carried.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The USSR delegation abstains from voting on this proposal.

The PRESIDENT: Very well, the record will show that.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic): The delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic abstains.

The PRESIDENT: The record will show that also. In view of the present parliamentary situation I should like the record to show that the motion is carried by a vote of 9 in favour, with 2 abstentions.

We shall now proceed to the consideration of sub-paragraph (b) of item 2 of the agenda.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): The Security Council had before it two different texts which have been submitted for its approval by the Commission for Conventional Armaments, after having been adopted by that Commission.

The first [S/1371] related to the implementation of General Assembly resolution 41 (I) of 14 December 1946.

The second of the two texts submitted for the Council's approval is a working paper adopted by the Commission on 1 August 1949 [S/1372] in pursuance of the General Assembly resolution 192 (III) of 19 November 1948. The General

Je voudrais donc présenter, à cet effet, une brève résolution de procédure. Je n'ai pas pu en faire distribuer le texte, mais il est très simple, et je pense que les membres du Conseil n'estimeront pas nécessaire de l'avoir sous les yeux. Je voudrais me permettre de lire le texte de ce projet de résolution [S/1403]:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant reçu et examiné le deuxième rapport sur les travaux accomplis par la Commission des armements de type classique, ainsi que les annexes et les résolutions concernant les points 1 et 2 de son programme de travail, adoptées par la Commission lors de sa 13ème séance tenue le 12 août 1948, qui sont jointes au rapport (S/1371),

"Charge le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, pour information, le rapport, ses annexes et les résolutions qui l'accompagnent, ainsi que le compte rendu des débats que le Conseil de sécurité a consacrés à cette question."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Y a-t-il objection à adopter cette procédure?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il serait néanmoins souhaitable de prendre connaissance du texte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai un exemplaire du texte et je vais le communiquer au représentant de l'URSS; il en existe quelques autres dont les membres du Conseil pourront prendre connaissance.

S'il n'y a pas d'objection, la proposition est adoptée.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS s'abstient de voter sur cette proposition.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Très bien. Cela figurera au compte rendu.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit de l'anglais*): La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine s'abstient de voter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Cela figurera également dans le compte rendu. Dans ces conditions, je voudrais que le compte rendu mentionne que la proposition a été adoptée par 9 voix, avec 2 abstentions.

Nous allons examiner maintenant le paragraphe b) du point 2 de notre ordre du jour.

M. CHAUVEL (France): Le Conseil de sécurité était saisi de deux textes différents qui lui ont été adressés pour approbation par la Commission des armements de type classique, après qu'elle-même les eût adoptés.

Le premier [S/1371] avait trait à l'exécution de la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946.

Le second des deux textes soumis à l'approbation du Conseil est un plan de travail adopté par la Commission le 1er août 1949 [S/1372] en exécution de la résolution 192 (III) de l'Assemblée générale en date du 19 novembre

Assembly recommendation of 19 November 1948 constituted a further development and pertinent supplementation of the recommendation of 14 December 1946.

On 14 December 1946 the General Assembly adopted resolution 41 (I), covering the various aspects of disarmament and security: the setting up of an international force, the control and inspection of atomic energy, and the reduction of national armed forces.

On 19 November 1948 the General Assembly recommended that the Security Council should "pursue the study of the regulation and reduction of conventional armaments and armed forces through the agency of the Commission for Conventional Armaments" and at the same time expressed the earnest hope that the Commission for Conventional Armaments, in carrying out its plan of work, should "devote its first attention"—I stress the word "first"—"to formulating proposals for the receipt, checking and publication, by an international organ of control within the framework of the Security Council, of full information to be supplied by Member States with regard to their effectives and their conventional armaments".

This General Assembly recommendation has led to the text presented by the French delegation and submitted for the consideration of the Security Council.

As Mr. Schuman, the French Foreign Minister, pointed out to the General Assembly on 19 November 1948,³ any reduction in armed forces, whether it relates to effectives or material, is valid only if States accept the setting up of a system of disarmament control at the same time as a system of collective security. This system of guarantees necessarily entails, in the first place, an undertaking by States to publish periodic statements as to their effectives, armaments and ground installations; secondly, the signature of a convention setting up under the Security Council an organ, not subject to the veto regulation, which will make immediate use of the military information; and finally, a system of verification by checking the facts on the spot.

No Power should, it seems to us, withdraw all or part of its territory from this mutual disarmament control which is, moreover, parallel to the control of atomic weapons.

Once this control is established, the reduction of armaments could be carried out in progressive stages, on the basis not only of the potential strength of the various States, but also of their juridical and geographical status. The requirements of priority of control forced the French delegation to reject,⁴ at the first part of the third session of the General Assembly, the plans put forward by the Soviet Union and Poland, both of which advocated a reduction of land, sea, and air forces before a control organ was operating effectively. Such an organ must both guarantee

1948. La recommandation de l'Assemblée générale du 19 novembre 1948 a constitué la continuation, l'heureux complément de la recommandation du 14 décembre 1946.

Le 14 décembre 1946, l'Assemblée générale a voté une résolution, 41 (I), qui envisage les différents aspects du désarmement et de la sécurité: création de la force internationale, contrôle et inspection de l'énergie atomique, réduction des forces armées nationales.

Le 19 novembre 1948, l'Assemblée générale a recommandé au Conseil de sécurité "de poursuivre l'étude de la réglementation et de la réduction des armements de type classique et des forces armées par l'intermédiaire de la Commission des armements de type classique" et, en même temps, elle a émis le vœu que, dans l'exécution de son plan de travail, la Commission des armements de type classique se préoccupât "de formuler tout d'abord" — j'insiste sur *tout d'abord* — "des propositions pour la réception, la vérification et la publication par un organisme international de contrôle, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'informations complètes à fournir par les Etats Membres touchant leurs effectifs et leurs armements de type classique".

Cette recommandation de l'Assemblée générale a donné lieu au texte présenté par la délégation française et soumis à l'examen du Conseil de sécurité.

En effet, comme M. Schuman, Ministre français des affaires étrangères l'a souligné, le 19 novembre dernier,³ devant l'Assemblée générale, toute réduction des forces armées, qu'il s'agisse des effectifs ou du matériel, n'est valable qu'il les Etats acceptent l'établissement d'un système de contrôle du désarmement en même temps, d'ailleurs, qu'un système de sécurité collective. Ce système de garantie comporte nécessairement, en premier lieu, l'engagement des Etats de publier les déclarations périodiques de leurs effectifs, de leurs armements et de leurs infrastructures; en second lieu, la signature d'une convention instituant auprès du Conseil de sécurité un organisme affranchi de l'hypothèque du veto, qui exploiterait immédiatement les informations militaires; enfin, un système de vérification par contrôle sur pièces et sur place.

Aucune Puissance ne devrait, nous semble-t-il, dérober tout ou partie de son territoire à ce contrôle mutuel de désarmement qui est, au surplus, parallèle au contrôle des armes atomiques.

Ce contrôle étant en place, la réduction des armements pourrait s'effectuer progressivement par tranches, compte tenu non seulement du potentiel des Etats, mais encore de leur situation juridique et géographique. Les nécessités du contrôle préalable ont contraint la délégation française à rejeter,⁴ à la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale, les projets de l'Union soviétique et de la Pologne, tous deux préconisant une réduction des forces terrestres, navales et aériennes avant que fonctionnât effectivement un organisme de contrôle. Ce dernier

³ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I*, 163rd plenary meeting.

⁴ *Ibid.*

³ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie*, 163ème séance plénière.

⁴ *Ibid.*

and check the reduction of armaments, otherwise that reduction would be nothing but an illusion, a deception without any real effectiveness, in short, a mere propaganda device.

My delegation has no illusions as to the limited part that can be played by the Commission for Conventional Armaments. The great work of disarmament laid upon us by the Charter cannot be undertaken on a permanent basis before the special agreements stipulated in Article 43 have been signed, and before the Security Council has at its call "armed forces, assistance, and facilities . . . necessary for the purpose of maintaining international peace and security". Not until then will States which have carried out these provisions of the Charter know their obligations exactly, and decide the minimum of human and economic resources to be diverted to armaments.

Further I am aware that the Commission for Conventional Armaments can discharge its functions only in close relationship with the Atomic Energy Commission. Each of these Commissions, however, has a clearly defined task, and the interdependence of the studies they are making with a view to achieving their aims does not justify any encroachment, such as certain delegations have wished us to sanction, by either Commission on the province of its neighbour.

In conclusion, I would state that the French delegation continues to favour disarmament, which, in its opinion, is more likely to guarantee general security than rearmament. It considers, moreover, that the study and preparation of the limitation of armaments cannot depend upon the prior establishment of international confidence, since the lack of agreement which continues to exist among the great Powers on a basic question sustains and even aggravates the crisis of confidence, and seems to justify the armaments race.

The French delegation is convinced that periodical statements by the great Powers on their effectives and armaments, statements that would be subjected to measures of verification which would guarantee their accuracy, would contribute greatly to an improvement in international relations, first by permitting the armaments race to be halted, and subsequently by providing the basis for an effective and equitable limitation of those armaments.

Guided by these ideas and basing its action on the proposals contained in the working paper adopted on 1 August 1949 by the Commission for Conventional Armaments, the French delegation has the honour to submit to the Security Council the draft resolution set forth in document S/1399 which was distributed at the 449th meeting.

The PRESIDENT: The draft resolution submitted by the representative of France on the regulation and reduction of armaments and armed forces is before the Security Council. Does any representative wish to speak on that draft resolution?

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): The delegation of the Ukrainian SSR has already had an opportunity to express its opposition to the so-called French working document in the Commission for Conventional Armaments.

doit être en même temps le garant et le vérificateur de la réduction des armements, sinon celle-ci ne serait qu'un trompe-l'œil, une duperie dépourvue d'efficacité réelle, pour tout dire, un simple thème de propagande.

Ma délégation ne se fait pas d'illusion sur le rôle limité de la Commission des armements de type classique. La grande œuvre de désarmement qui nous est prescrite par la Charte ne pourra être engagée sur des bases définitives que lorsque les accords spéciaux prévus par l'Article 43 auront été signés et que le Conseil de sécurité aura à sa disposition "les forces armées, l'assistance et les facilités . . . nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales"; alors seulement, en effet, les Etats ayant accompli ces prescriptions de la Charte connaîtront avec exactitude leurs obligations et détermineront le minimum des ressources humaines et économiques à détourner vers les armements.

Je n'ignore pas non plus que la Commission des armements de type classique ne pourra exécuter son mandat qu'en relations étroites avec la Commission de l'énergie atomique. Mais chacune de ces commissions a une tâche nettement définie et l'interdépendance de leurs études pour la réalisation des fins qu'elles poursuivent ne justifie pas un empiétement, par l'une ou l'autre, sur les attributions de sa voisine, comme certaines délégations nous ont priés de le faire.

Je conclurai en affirmant que la délégation française demeure favorable au désarmement car, selon elle, il est, plus que le réarmement, de nature à garantir la sécurité générale. Elle estime, en outre, que l'étude et la préparation de la limitation des armements ne sauraient dépendre de l'établissement préalable de la confiance internationale, car le désaccord qui persiste entre grandes Puissances sur une question essentielle entretient et aggrave même la crise de confiance et semble justifier la course aux armements.

Elle est convaincue que la déclaration périodique, par les grandes Puissances, de leurs effectifs et de leurs armements, déclaration soumise à un contrôle qui en garantirait la véracité, contribuerait puissamment à la détente de l'atmosphère internationale en permettant, d'abord, d'arrêter la course aux armements puis ensuite de fournir la base d'une limitation efficace et équitable de ces mêmes armements.

S'inspirant de ces idées et se fondant sur les propositions contenues dans le document de travail adopté le 1er août 1949 par la Commission des armements de type classique, la délégation française a l'honneur de soumettre au Conseil de sécurité le projet de résolution qui a été distribué au cours de la 449ème séance sous la cote S/1399.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil est saisi d'un projet de résolution soumis par le représentant de la France et relatif à la réglementation et à la réduction des armements et des forces armées. Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet?

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): La délégation de la RSS d'Ukraine a déjà eu l'occasion, à la Commission des armements de type classique, d'exprimer son opposition à ce qu'on a appelé le document de travail français.

The delegation of the Ukrainian SSR has upheld before, and upholds now, the view that the essential prerequisite to effective work by the Commission for Conventional Armaments in pursuit of real agreement on the reduction of armaments is that the five permanent members of the Security Council should submit full and true information on their armaments and armed forces, including data on atomic weapons.

The delegation of the Ukrainian SSR is opposed to the French working document because the latter completely ignores such extremely important decisions of the General Assembly—resolution 1 (I) on the prohibition of atomic weapons and the control of atomic energy of 24 January 1946 and resolution 41 (I) on the principles governing the general regulation and reduction of armaments of 14 December 1946. Those resolutions constitute directives for the work of the Commission for Conventional Armaments.

The aim of the so-called French working document is not to reach agreement on the reduction of armaments and armed forces, but, on the contrary, to divert the Commission for Conventional Armaments from its real task by substituting, for the question of the reduction of armaments, the question of collecting information.

The French working document is an attempt by the Anglo-American majority in the Commission for Conventional Armaments to ignore the concrete proposals submitted by the Soviet Union on 25 September 1948⁵ and of 8 February 1949 [S/1246/Rev.1]. The aim of those proposals was to achieve a real reduction of armaments and armed forces and the prohibition of atomic weapons.

By severing the collection of information from the basic task of reducing armaments, the French working paper tries to place the United Nations at the service of the intelligence organs of the United States and the United Kingdom.

The delegation of the Ukrainian SSR regards the so-called French working document as unacceptable because, while it demands that information should be supplied on armaments and armed forces, it is completely silent on the need to supply information on atomic weapons. In view of the above considerations, the delegation of the Ukrainian SSR rejects the so-called French working paper.

The PRESIDENT: Are there any other speakers, or shall we proceed to a vote?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The second document placed today before the Security Council [S/1372] is the so-called French working paper submitted by the French delegation to the Commission for Conventional Armaments and adopted by the Anglo-American majority in that Commission. The gist of that document is that its authors, and those who have inspired them, are trying to get information, from all States

Le point de vue de la délégation de la RSS d'Ukraine a été et demeure le suivant: pour que la Commission des armements de type classique puisse accomplir un travail efficace en vue d'un accord réel sur la réduction des armements, il est nécessaire que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité fournissent des informations complètes et exactes sur leurs armements et leurs forces armées, et en particulier des informations sur les armes atomiques.

La délégation de la RSS d'Ukraine est opposée au document de travail français parce qu'il passe complètement sous silence des résolutions de l'Assemblée générale aussi importantes que la résolution 1 (I) sur l'interdiction des armes atomiques et le contrôle de l'énergie atomique, en date du 24 janvier 1946, et la résolution 41 (I) sur les principes régissant la réglementation et la réduction générales des armements, en date du 14 décembre 1946, alors que ces résolutions revêtent, du point de vue de la Commission des armements de type classique, le caractère de directives.

Le document dit document de travail français a pour but non pas d'aboutir à un accord sur la réduction des armements et des forces armées, mais au contraire de détourner la Commission des armements de type classique de sa véritable tâche en substituant à la réduction des armements le rassemblement de renseignements.

Le document de travail français constitue une tentative de la majorité anglo-américaine de la Commission des armements du type classique pour ne pas tenir compte des propositions précises présentées par la délégation de l'Union soviétique le 25 septembre 1948⁵ et le 8 février 1949 [S/1246], propositions dont le but est la réduction effective des armements et des forces armées et l'interdiction des armes atomiques.

En dissociant le rassemblement de renseignements de la tâche essentielle, la réduction des armements, le document de travail français tend à mettre l'Organisation des Nations Unies à la disposition des services de renseignements des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

La délégation de la RSS d'Ukraine considère que le document dit document de travail français est inacceptable, car, tout en réclamant la présentation de renseignements sur les armements et les forces armées, il passe complètement sous silence la nécessité de soumettre des informations relatives aux armes atomiques. Pour toutes ces raisons la délégation de la RSS d'Ukraine rejette le document dit document de travail français.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelqu'un demande-t-il encore la parole ou pouvons-nous procéder au vote?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le deuxième document proposé aujourd'hui à l'examen du Conseil de sécurité [S/1372] est ce qu'on appelle le document de travail français, qui a été présenté par la délégation de la France à la Commission des armements de type classique et adopté par la majorité anglo-américaine de cette commission. Les propositions contenues dans ce document révèlent les intentions de ses auteurs et de ceux

⁵ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes*, page 183.

⁵ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Séances plénières, Annexes*, page 183.

Members of the United Nations, and, of course, from the Soviet Union primarily, concerning the size of their armed forces and the state of their armaments. At the same time, however, they are doing their utmost to conceal information on atomic weapons, and do not say one word about that question, on the pretext that atomic weapons have nothing to do with conventional armaments.

As the representative of the Ukrainian SSR has already pointed out, it is not difficult to understand what lies behind the French proposals and whose interests they reflect.

As I have already indicated in a previous statement, when the Anglo-American majority in the Commission for Conventional Armaments adopted its notorious resolution on the alleged impossibility of reducing armaments, in August 1948, in fact it sabotaged the implementation of the General Assembly resolution 41 (I) of 14 December 1946 on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons.

During the first part of the third session of the General Assembly in September 1948, the Soviet Union made concrete proposals in accordance with the above-mentioned resolution. The Soviet Union then proposed that within one year there should be a reduction by one-third of all existing armaments and armed forces of the United States, the United Kingdom, the Union of Soviet Socialist Republics, France and China, namely the five countries which, as permanent members of the Security Council, bear the main responsibility for the maintenance of international security. That proposal was fiercely opposed by the representatives of the United States and the United Kingdom, who spared no effort, in order to have it rejected, to mobilize the delegations which obediently followed them.

Having rejected those proposals, the United States and United Kingdom delegations on 19 November 1948 imposed their own resolution on the General Assembly, providing that the Commission for Conventional Armaments should draw up proposals for the collection of information concerning the size of the armed forces and the conventional armaments of all States Members of the United Nations.

At the insistence of the United States and United Kingdom delegations, the question of supplying information on atomic weapons was not included in that resolution; nor was the question of preparing practical steps for the reduction of armaments and armed forces reflected in that unacceptable resolution. Thus, the United States and the United Kingdom openly chose to thwart and prevent the elaboration of measures for the reduction of armaments, and concentrated all their efforts on the question of collecting information, obviously for the purpose of obtaining data on the armaments of other countries. At the same time, and under a variety of pretexts, they tried to conceal, from the United

qui les ont inspirés; ils voudraient obtenir de tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies et en premier lieu, bien entendu, de l'Union soviétique, des renseignements sur l'importance de leurs effectifs militaires et sur celle de leurs armements. Mais, en même temps, ils s'efforcent de retenir par tous les moyens les renseignements sur les armes atomiques en évitant de dire un seul mot de la présentation de renseignements concernant ces armes, en arguant du fait que les armes atomiques ne font pas partie des armements de type classique.

Il est aisé de comprendre ce qui, en réalité, se dissimule derrière les propositions françaises et quels sont ceux dont elles défendent les intérêts; le représentant de la RSS d'Ukraine a déjà signalé le fait.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, lorsque, à la Commission des armements de type classique, la majorité anglo-américaine a adopté, en août 1948, les fameuses résolutions sur la prétendue impossibilité de réduire des armements, elle a, en fait, saboté la mise en œuvre de la résolution 41 (I) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1946 sur la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques.

L'Union soviétique, au mois de septembre 1948, a présenté à la troisième session de l'Assemblée générale des propositions précises en vue de la mise en œuvre de la dite résolution de l'Assemblée. L'Union soviétique a proposé à ce moment-là de réduire d'un tiers, au cours de l'année, toutes les forces armées et les armements actuels des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la France et de la Chine, c'est-à-dire des cinq Puissances qui, du fait de leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, sont responsables au premier chef du maintien de la sécurité internationale. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni se sont violemment élevés contre cette proposition. Ils n'ont rien négligé pour mobiliser les délégations qui les suivent docilement et faire repousser les propositions de l'Union soviétique.

Après avoir fait repousser ces propositions, les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont imposé à l'Assemblée générale, le 19 novembre 1948, leur propre résolution prévoyant que la Commission des armements de type classique s'emploierait à préparer des propositions en vue du rassemblement de renseignements sur l'importance numérique des forces armées des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur l'importance de leurs armements de type classique.

La question de la remise de renseignements sur les armes atomiques, sous la pression exercée par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, n'est pas soulevée dans cette résolution; la question de l'élaboration de mesures pratiques propres à amener la réduction des armements et des forces armées n'a pas été davantage soulevée dans cette résolution inacceptable. De cette façon, les Etats-Unis et le Royaume-Uni s'efforçaient ouvertement de s'opposer à ce que fussent prises des mesures propres à réduire les armements et ne s'intéressaient qu'à la seule question du rassemblement des renseignements, dans le but évident de se procurer des informations sur les armements des autres pays, tout en s'appliquant, à l'abri de

Nations and international public opinion, information about the atomic weapon.

This can be explained first and foremost by the fact that ruling circles in the United States are doing everything in their power to prevent the prohibition of the atomic weapon and the receipt, by the United Nations, of information on that weapon.

In February last, during the discussion of the above-mentioned General Assembly resolution of 19 November 1948 in the Security Council and the Commission for Conventional Armaments, the Anglo-American grouping concentrated on the question of gathering information on conventional armaments, completely ignoring the question of the reduction of armaments, although this Assembly resolution recommends that the Security Council should pursue the study of the regulation and reduction of conventional armaments.

The USSR delegation, however, submitted concrete proposals to the Security Council on both the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons. It suggested [S/1246/Rev.1] that the Commission for Conventional Armaments should be instructed, "as a first step, to prepare a plan, to be submitted to the Security Council by 1 June 1949, for the reduction by one-third of the armaments and armed forces of the five permanent members of the Security Council no later than 1 March 1950". It also proposed to "instruct the Atomic Energy Commission to submit to the Security Council by 1 June 1949 both the draft of a convention on the prohibition of atomic weapons and the draft of a convention for the control of atomic energy, with the understanding that both conventions shall be concluded and come into force simultaneously".

It was further suggested that an international control body to supervise and control the implementation of the measures for the reduction of armaments and armed forces and the prohibition of atomic weapons should be established within the framework of the Security Council.

The proposal of the Soviet Union also provided that the permanent members of the Security Council should submit full data on their armed forces and armaments of all types, including atomic weapons, not later than 31 March 1949.

The French representative, Mr. Chauvel, author of the draft resolution before the Security Council which calls for the approval by the Council of the French working paper, misleads the Council when he pretends that the USSR delegation, both in the General Assembly and in the Security Council, limited its proposals to demanding that there should first be a reduction in armaments, and that only afterwards should data on armaments be submitted, but without any verification of those data. This statement is not true, and is obviously being made for the purposes of propaganda, and with the objective of misleading international public opinion and seeking to justify the submission, by him, of an unacceptable resolution.

divers prétextes, à ne rien communiquer à l'Organisation des Nations Unies ni à l'opinion publique internationale de ce qui concerne l'arme atomique.

Cela s'explique avant tout par le fait que les milieux dirigeants des Etats-Unis font tous leurs efforts pour s'opposer à l'interdiction de l'arme atomique et pour empêcher la communication à l'Organisation des Nations Unies de tous renseignements concernant cette arme.

Au mois de février de cette année, lors de l'examen de la réduction déjà citée de l'Assemblée générale, en date du 19 novembre 1948, le camp anglo-américain au Conseil de sécurité et à la Commission des armements de type classique n'a voulu considérer que la seule question du rassemblement de renseignements sur les armements de type classique, sans accorder la moindre attention à la question de la réduction des armements, bien que la résolution de l'Assemblée générale recommande au Conseil de sécurité de poursuivre l'étude de la réglementation et de la réduction des armements de type classique.

La délégation de l'URSS, pour sa part, a présenté au Conseil de sécurité des propositions précises aussi bien en vue de la réduction des armements qu'en vue de l'interdiction des armes atomiques. Elle a proposé [S/1246] de charger la Commission des armements de type classique "d'établir, à titre de première mesure, un plan tendant à réduire d'un tiers, pour le 1er mars 1950, les armements et les forces armées des cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité" et de présenter ledit plan "au Conseil de sécurité au plus tard le 1er juin 1949". Elle a également proposé "de charger la Commission de l'énergie atomique de présenter au Conseil de sécurité, pour le 1er juin 1949, et un projet de convention tendant à interdire l'arme atomique et un projet de convention relatif au contrôle de l'énergie atomique, en partant de ce que les deux conventions devront être conclues et mises en vigueur simultanément".

Il était en outre proposé de créer dans le cadre du Conseil de sécurité un organe international chargé de surveiller et de contrôler la mise en œuvre des mesures visant à la réduction des armements et des forces armées et à l'interdiction des armes atomiques.

La proposition de l'Union soviétique prévoyait aussi que les membres permanents du Conseil de sécurité fourniraient pour le 31 mars 1949 au plus tard des renseignements complets sur leurs forces armées et sur tous les types d'armes, y compris les armes atomiques.

L'auteur du projet de résolution actuellement soumis à l'approbation du Conseil de sécurité, qui demande au Conseil d'adopter le document de travail français, c'est-à-dire M. Chauvel, représentant de la France, induit en erreur le Conseil de sécurité quand il prétend que la délégation de l'URSS à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité se serait bornée à présenter des propositions demandant que d'abord les armements fussent réduits et qu'ensuite seulement fussent fournis des renseignements. Cette affirmation ne correspond pas à la réalité, elle est évidemment une manœuvre de propagande et elle a pour but de tromper l'opinion publique internationale, tout en prétendant justifier la présentation par lui-même d'une résolution inacceptable.

All those who took part in the work of the first part of the General Assembly's third session—and Mr. Chauvel, who was present, is aware of this—know that both the Soviet Union proposal⁶ and the Polish proposal,⁷ for which the USSR delegation voted, provided for a reduction in armed forces and armaments, the establishment of an international control body to supervise the reduction of armaments, and the submission to that body of data on armed forces and armaments including the atomic weapon. It goes without saying that that body would have been set up for purposes of supervision and verification.

The USSR delegation adhered to the same position during the discussion of this question in the Security Council in February. At the [407th] meeting on 8 February, it submitted specific proposals. The French representative, Mr. Chauvel, appears to have been absent, but his place was taken by Mr. de la Tournelle. For that reason, before alleging that the USSR was proposing the reduction of armaments without the submission of data on armaments and control, Mr. Chauvel might well have consulted the record and familiarized himself with the proposals of the Soviet Union.

I shall take the liberty of quoting these proposals.

Point 1 of those proposals, submitted to the Security Council on 8 February, contains the following provisions:

"To instruct the Commission for Conventional Armaments, as a first step, to prepare a plan, to be submitted to the Security Council by 1 June 1949, for the reduction by one-third of the armaments and armed forces of the five permanent members of the Security Council not later than 1 March 1950."

I repeat: the plan for the reduction of armaments and armed forces to be submitted by 1 June 1949.

Points 4 and 5 of the same proposals are as follows:

"4. To consider as essential the establishment within the framework of the Security Council of an international control body to supervise and control the implementation of the measures for the reduction of armaments and armed forces and the prohibition of atomic weapons;

"5. To consider it as essential that the permanent members of the Security Council submit full data on their armed forces and armaments of all types, including atomic weapons, not later than 31 March 1949."

The delegation of the USSR thus proposed that the Commission for Conventional Armaments prepare and submit a plan for the reduction of armaments only by 1 June 1949, while the actual reduction would have been carried out only by 1 March 1950. As for full data on armed forces and armaments, including atomic weapons, they

Tout ceux qui ont pris part aux travaux de la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale — et c'est le cas de M. Chauvel — savent que les propositions de l'Union soviétique⁶ et celles de la Pologne,⁷ pour lesquelles la délégation de l'URSS a voté, prévoyaient la réduction des forces armées et des armements, la création d'un organe international chargé de contrôler cette réduction, auquel auraient dû être fournis les renseignements sur les armements et les forces armées, y compris les armes atomiques. Il va de soi que cet organe aurait été créé aussi pour exercer le contrôle et procéder à la vérification des renseignements.

C'est cette même position que l'URSS a adoptée au Conseil de sécurité lorsque la question a été examinée devant cet organe au mois de février. Elle a soumis une proposition précise à la [407ème] séance du Conseil, le 8 février; le représentant de la France, M. Chauvel, semble-t-il n'assistait pas à la séance, mais M. de la Tournelle était présent. Aussi, avant d'affirmer que l'URSS proposerait de réduire les armements sans prévoir la fourniture de renseignements au sujet des armements, ni le contrôle de ces renseignements, M. Chauvel ferait bien de parcourir les procès-verbaux et de prendre connaissance des propositions de l'Union soviétique.

Je me permettrai de rappeler le contenu de ces propositions.

Les propositions présentées à la séance du Conseil de sécurité du 8 février recommandent, au point 1, ce qui suit:

"De charger la Commission des armements de type classique d'établir, à titre de première mesure, un plan tendant à réduire d'un tiers, pour le 1er mars 1950, les armements et les forces armées des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité. Le plan sus-mentionné devra être présenté au Conseil de sécurité au plus tard le 1er juin 1949."

Je répète: le plan de réduction des armements et des forces armées devra être présenté au plus tard le 1er juin 1949.

Les points 4 et 5 des mêmes propositions recommandent:

"4. De reconnaître la nécessité absolue de créer, dans le cadre du Conseil de sécurité, un organe international de contrôle pour surveiller et contrôler l'application des mesures pour la réduction des armements et des forces armées et pour l'interdiction de l'arme atomique;

"5. De reconnaître comme indispensable que les membres permanents du Conseil de sécurité présentent, au plus tard le 31 mars 1949, des données complètes sur leurs forces armées et leurs armements de tous genres, y compris l'arme atomique."

La délégation de l'URSS proposait donc que la Commission des armements de type classique élaborât et présentât un plan de réduction des armements, mais seulement pour le 1er juin 1949, et la réduction des armements n'était prévue que pour le 1er mars 1950. Quant aux renseignements complets sur les forces armées et les

⁶ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, Plenary Meetings, Annexes*, page 372.

⁷ *Ibid.*, page 398.

⁶ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Séances plénières*, Annexes, page 372.

⁷ *Ibid.*, page 398.

should have been submitted by the permanent members of the Security Council, including the Soviet Union, not later than 31 March 1949, that is to say, eleven months before the reduction of armaments was to have been put into effect.

I must ask Mr. Chauvel where he got his facts. On what grounds can he state that the Soviet Union, for purposes of propaganda, submits a proposal to reduce armaments, but does not suggest that data on armaments and armed forces, and on control, should be submitted also? His statement obviously does not correspond with the truth.

The USSR delegation's concrete proposals were rejected in the Security Council, with the support of the French delegation, by the United States and United Kingdom delegations, which are interested solely in collecting information on the armed forces and armaments of other countries, but which consistently refuse to agree to the submission of data on atomic weapons. It was in these circumstances that the notorious French working paper on the collection of information on armed forces and conventional armaments first saw the light of day. This document says not a word about the preparation of proposals for a reduction in armaments, but has much to say in favour of proposals to collect information on conventional armaments and armed forces. Nor does it mention the submission of information on atomic weapons.

The United States and United Kingdom delegations are actively supporting these French proposals, which they have now submitted to the Security Council for approval. It is quite obvious that those who have written and inspired this notorious document have one aim in view: to reduce the entire question to the collection of data on armaments and armed forces, setting aside not only the question of the reduction of armaments and the prohibition of the atomic bomb, but that of the submission of information on atomic weapons also. Naturally, it is difficult to defend such a position. The United States and United Kingdom delegations are obviously in an awkward position, while the French representative is even compelled to distort facts.

All this proves that, in the Commission for Conventional Armaments, the Anglo-American majority has not only prevented the implementation of the General Assembly resolution of 14 December 1946 on the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons, but that it has also violated its own General Assembly resolution of 19 November 1948 recommending that the Security Council should pursue the study of the regulation and reduction of armaments.

During the current year, between the General Assembly's third and fourth sessions, the Commission for Conventional Armaments has done nothing to implement this recommendation, owing to the efforts of the United States and United Kingdom delegations, aided by the French dele-

armements, y compris les armes atomiques, les membres permanents du Conseil de sécurité, parmi lesquels figure l'Union soviétique, devaient les fournir pour le 31 mars 1949, soit quelque onze mois avant la date fixée pour la réduction des armements.

Je suis obligé de demander à M. Chauvel où sont les faits? Sur quoi se fonde-t-il pour affirmer que l'Union soviétique, à des fins de propagande, propose de réduire les armements sans accompagner cette proposition de recommandations tendant à la présentation de renseignements au sujet des armements et des forces armées et au contrôle de ces renseignements? Son affirmation ne correspond évidemment pas à la réalité.

Les propositions concrètes de la délégation de l'URSS ont été rejetées au Conseil de sécurité, avec l'aide de la délégation de la France, par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui ne s'intéressent qu'aux informations au sujet des forces armées et des armements des autres pays mais se refusent énergiquement à fournir des renseignements sur les armes atomiques. C'est dans ces circonstances qu'a paru le fameux document de travail préparé par la France, relatif au rassemblement de renseignements sur les forces armées et les armements de type classique. Ce document ne dit mot de la préparation de propositions concernant la réduction des armements; par contre, il traite en détail des propositions relatives à la fourniture de renseignements sur les armements de type classique et sur les forces armées. Il ne fait pas non plus mention de la fourniture de renseignements sur les armes atomiques.

Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni soutiennent vigoureusement ces propositions de la France, qu'elles viennent de soumettre à l'approbation du Conseil de sécurité. Il est tout à fait évident que ceux qui ont rédigé ou inspiré ce fameux document ne poursuivent qu'un but: il s'agit de réduire la question à celle de la fourniture de renseignements sur les armements et les forces armées, en laissant de côté non seulement la question de la réduction des armements et de l'interdiction de la bombe atomique, mais également celle de la fourniture de renseignements sur les armes atomiques. Il est évident qu'il est difficile de défendre une attitude de ce genre et les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni se trouvent — cela est clair — dans une position difficile; quant au représentant de la France, il a même été contraint de recourir à la déformation des faits.

Tout cela montre que la majorité anglo-américaine à la Commission des armements de type classique, non seulement a empêché de mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946 relative à la réduction des armements et à l'interdiction des armes atomiques, mais qu'elle a encore violé la résolution qu'elle a elle-même soumise à l'Assemblée générale le 19 novembre 1948 et qui recommandait au Conseil de sécurité de poursuivre l'étude des questions relatives à la réglementation et à la réduction des armements.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, entre les troisième et quatrième sessions de l'Assemblée générale, la Commission des armements de type classique, de par les efforts des délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, aidées par la délégation de la France, n'a rien

gation. It is obvious that the continuation of the study of questions concerning the supervision and reduction of armaments and the preparation of proposals for the collection of data on armed forces must be subordinated to the task of drawing up and carrying out concrete measures for the reduction and regulation of armaments, as well as for the prohibition of atomic weapons and other major weapons of mass destruction.

From this point of view, it is quite evident why the French proposals for collecting data only on armed forces and conventional armaments are unacceptable. These proposals do not provide for the submission of data on atomic weapons; they establish no connexion between the submission of data on armaments and the task of reducing armaments, which should be the principal purpose for receiving such information.

In view of these considerations, the Soviet Union delegation voted against the French working paper in the Commission for Conventional Armaments, and will vote again in the Security Council against the adoption of this document. The USSR delegation considers that, if measures for the reduction and regulation of armaments are to be drawn up, it is essential to have information not only on conventional armaments, but on atomic weapons as well.

The USSR delegation considers the French proposal unacceptable on procedural grounds also. Under established practice, the Commission for Conventional Armaments should submit to the Security Council periodical reports on the progress of its work. Only a few minutes ago such a report for the period from July 1947 to August 1948 was submitted to the Security Council [S/1371]. What has changed? Why, at the present time, is there no report from the Commission for Conventional Armaments setting forth the positions of all the delegations which took part, in the Commission for Conventional Armaments, in the discussion concerning the French document and the reduction of armaments?

Up to the present, the Commission's reports usually have set forth the views expressed by all delegations in the course of debate in the Commission. Now the United States, United Kingdom and French delegations are trying to bypass this generally accepted rule in disregard of established practice. All other information being omitted, nothing need be done beyond sending to the fourth session of the General Assembly this so-called French working paper, which presents only a one-sided picture of the Anglo-American viewpoint. The USSR delegation cannot agree to such a proposal, which violates the procedure and accepted practice of the United Nations.

In regard to the substance of the question, as I have already stated, the delegation of the Soviet Union considers that data on armaments, including information on atomic weapons, are indis-

fait pour mettre en œuvre cette recommandation. Il est tout à fait évident que la continuation de l'étude des questions relatives à la réglementation et à la réduction des armements, ainsi que l'élaboration de propositions portant sur la fourniture d'informations au sujet des forces armées doivent être subordonnées à l'étude et à la mise en œuvre de mesures concrètes de réduction et de réglementation des armements, ainsi que d'interdiction de l'arme atomique et de toute autre arme de destruction en masse.

Si l'on part de ce point de vue, il est tout à fait évident que les propositions françaises, qui ne prévoient que la fourniture de renseignements au sujet des forces armées et des armements de type classique, sont inacceptables. Ces propositions ne prévoient la fourniture d'aucun renseignement au sujet des armes atomiques; elles n'établissent aucun lien entre la fourniture d'informations sur les armements et le problème de la réduction de ceux-ci. Or, c'est pourtant cela qui devrait être le but principal de la fourniture de renseignements au sujet des armements.

En raison de tout ce qui vient d'être dit, la délégation de l'Union soviétique a voté, à la Commission des armements de type classique, contre l'adoption du document de travail de la France, et elle agira de même au Conseil de sécurité. La délégation de l'URSS considère que, pour élaborer les mesures relatives à la réduction et à la réglementation des armements, il est indispensable d'être en possession de renseignements non seulement sur les armements de type classique, mais aussi sur les armes atomiques.

La délégation de l'URSS considère que la proposition de la France est inacceptable également du point de vue de la procédure. Selon les pratiques constantes, la Commission des armements de type classique doit soumettre au Conseil de sécurité des rapports périodiques sur la marche de ses travaux. Il y a quelques instants à peine, un rapport de ce genre, portant sur la période de juillet 1947 à août 1948, a été soumis au Conseil de sécurité [S/1371]. Qu'est-ce qui vient de changer? Pourquoi n'avons-nous pas, à l'heure actuelle, de rapport émanant de la Commission des armements de type classique qui expose la position de toutes les délégations qui ont pris part à la discussion du document de la France et de la question de la réduction des armements à la Commission des armements de type classique?

D'habitude, jusqu'ici, les rapports de la Commission exposaient le point de vue de toutes les délégations qui étaient intervenues au cours des débats. Et voici que maintenant, les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France tentent de tourner cette règle généralement acceptée, d'enfreindre l'ordre établi. Il faudrait que l'on se borne à transmettre à la quatrième session de l'Assemblée générale, à l'exclusion de tout autre renseignement, ce qu'on appelle le document de travail français, qui ne fait qu'exposer unilatéralement le point de vue anglo-américain. La délégation de l'URSS ne peut accepter une proposition de ce genre, qui viole le règlement intérieur et les façons d'agir généralement adoptées à l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne le fond de la question, la délégation de l'Union soviétique estime, comme je l'ai déjà dit, que, pour élaborer les mesures relatives à la réduction des armements, il est

pensable for the preparation of measures for the reduction of armaments. For this reason the USSR delegation submits the following proposal [S/1405/Rev.1]:

"The Security Council recognizes as essential the submission by States of information on armed forces and conventional armaments as well as information on atomic weapons."

In submitting this proposal, the delegation of the Soviet Union hopes that all delegations which declare themselves to be in favour of fair play and of honestly placing their cards on the table so that the praiseworthy aim of the reduction of armaments and armed forces, and the prohibition of the atomic weapon, may be attained, will support this proposal of the USSR delegation, which provides for the submission of information both on armed forces and conventional armaments and on the atomic weapon.

The PRESIDENT: It is now 5.45 p.m. If there is no objection, we shall adjourn until Friday at 3 p.m. and open the meeting with the interpretation of this long speech then. Is there any objection to that?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I presume that my speech is not so long that an experienced Secretariat interpreter, such as Mr. Sherry, who usually interprets the speeches of the USSR representatives with such great competence, will require more than twenty to twenty-five minutes to interpret it. I therefore feel that it would not be too inconvenient to devote the next twenty-five minutes to the interpretation of my speech, after which we could decide upon our future work.

The PRESIDENT: I hear an objection, and therefore we shall have the interpretation now.

The interpretation into English of Mr. Malik's speech was given.

The PRESIDENT: Would it be convenient for the Council to meet again on Friday afternoon, 14 October, at 3 o'clock?

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): With regard to the item to which I have called the attention of the Security Council and which is now included in our agenda, I would point out that the First Committee of the General Assembly will not be meeting during the coming few days and that, in view of the importance and urgency of the question of the demilitarization of the area of Jerusalem, it might be well for the Security Council to consider the possibility of having at least one meeting during those days when the First Committee will not be meeting.

The PRESIDENT: I have made inquiries and find that the Secretariat will have to examine the question whether the Security Council can hold a meeting this week in addition to that scheduled for Friday, 14 October. There are other Committees which are scheduled to meet on some of the following days. The question will therefore have to be examined as to whether

indispensable d'avoir des renseignements à ce sujet, y compris des renseignements sur les armes atomiques. C'est pourquoi la délégation de l'URSS dépose la proposition suivante [S/1405/Rev.1]:

"Le Conseil de sécurité reconnaît qu'il est indispensable que les Etats fournissent des renseignements tant sur les forces armées et les armements de type classique que sur l'arme atomique."

En déposant cette proposition, la délégation de l'Union soviétique espère que toutes les délégations qui entendent adopter une position honnête, qui veulent que, honnêtement, les cartes soient mises sur la table afin que l'on puisse atteindre ce but louable qu'est la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction de l'arme atomique, soutiendront cette proposition de la délégation de l'URSS qui tend à la fourniture de renseignements aussi bien sur les forces armées et les armements de type classique que sur l'arme atomique.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il est 17 h. 45. S'il n'y a pas d'objection, nous nous ajournerons jusqu'à vendredi à 15 heures et la séance commencera par l'interprétation de ce long discours. Est-ce que tout le monde est d'accord?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Mon intervention n'est pas tellement longue et je suppose que, pour le fonctionnaire du Secrétariat si expérimenté, M. Sherry, qui généralement interprète en anglais avec tant de compétence les interventions des représentants de l'URSS, l'interprétation ne demandera pas plus de vingt à vingt-cinq minutes. Aussi me semble-t-il qu'il ne serait pas difficile de consacrer vingt-cinq minutes à cette interprétation, après quoi nous pourrions résoudre la question de ce que nous devons faire plus tard.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme il y a une objection, nous allons entendre cette interprétation immédiatement.

On procède à l'interprétation en anglais du discours de M. Malik.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil est-il disposé à se réunir le vendredi après-midi 14 octobre à 15 heures?

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne le point sur lequel j'ai attiré l'attention du Conseil et qui a été inséré dans notre ordre du jour, je voudrais signaler que la Première Commission de l'Assemblée générale ne se réunira pas dans les quelques jours qui vont suivre et qu'étant donné l'importance et l'urgence de la question de la démilitarisation de la région de Jérusalem, il conviendrait que le Conseil de sécurité envisage la possibilité de tenir au moins une séance durant la période pendant laquelle la Première Commission ne se réunira pas.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'après les renseignements que j'ai recueillis, le Secrétariat devra examiner la question de savoir si le Conseil de sécurité pourra tenir une séance cette semaine, en plus de celle qui est prévue pour vendredi 14 octobre. Des réunions sont en effet prévues pour d'autres Commissions dans les quelques jours qui vont suivre. Il y aura donc

there is a possibility of calling still another meeting of the Council this week.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republics) (*translated from French*): I suggest that we finish our consideration of the question now before the Council and then proceed to vote today. We could then decide on the point raised by the representative of Egypt.

The PRESIDENT: I did not intend by my remarks to suggest that we should insert another item between the beginning and ending of our consideration of the item now before us. We shall, of course, finish with this item before we start to consider a new item—unless some major reason exists for changing the order.

I am informed that our next meeting could possibly be held before Friday. If representatives have no objection, perhaps we could leave it that they will be notified if it is possible to hold a meeting before Friday.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I would like to point out that a meeting of the six sponsoring Powers of the Atomic Energy Commission has already been arranged for Thursday, 13 October.

The PRESIDENT: That meeting has been postponed because it conflicted with another meeting. This question of time has become exceedingly difficult and it is not for the Council to make the necessary negotiations. That will have to be done by the Secretariat. I am perfectly willing to adjust the calling of a meeting to the conditions as they exist.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I spoke previously in order to suggest that the Council should take advantage of the rare fact that the First Committee will not meet until 15 October, and perhaps not until 17 October. I thought this might allow the Council to get through some of its business. What I say now is not so much in the nature of an objection, as in that of calling the attention of the Council to the usefulness of exploring this possibility.

The PRESIDENT: That is a good suggestion and it will be taken into account. However, there are other Committees that will meet and it happens that the representatives to the Security Council are interested in some of them.

I do not feel that any objection has been made and, therefore, the Council will adjourn until Friday, 14 October, at 3 p.m., with the proviso that if the Secretariat can arrange a time for an earlier meeting, the representatives will be notified.

The meeting rose at 6.15 p.m.

lieu d'examiner la question de savoir si le Conseil pourra se réunir une seconde fois au cours de la semaine.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine): Nous pourrions peut-être en terminer avec la question en discussion actuellement et passer aujourd'hui au vote. Après quoi, nous nous prononcerions sur la question soulevée par le représentant de l'Egypte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas voulu dire que nous devrions examiner un autre point avant d'avoir achevé le débat sur la question que nous traitons actuellement. Il faut naturellement en finir avec ce point là avant d'en examiner un autre — sauf s'il y a une raison majeure de modifier cet ordre.

J'apprends que notre prochaine séance pourrait avoir lieu avant vendredi. S'il n'y a pas d'objection, nous pourrions nous en tenir là; il est entendu que les membres du Conseil seront avisés au cas où le Conseil pourrait se réunir avant vendredi.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais faire remarquer que, pour le jeudi 13 octobre, on a déjà prévu une réunion de la Commission des six Puissances promotrices, membres de la Commission de l'énergie atomique.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La date de la séance a été remise parce qu'elle coïncidait avec celle d'une autre réunion. Cette question d'horaire est devenue très difficile et ce n'est pas au Conseil qu'il appartient de faire les arrangements nécessaires: c'est la tâche du Secrétariat. Je suis tout disposé à tenir compte de toutes les exigences de la situation, pour fixer la date d'une séance du Conseil.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): J'ai proposé que le Conseil tire parti du fait exceptionnel que la Première Commission ne se réunira pas avant le 15 octobre, ou peut-être même le 17 octobre. J'ai pensé que cela avancerait la marche des travaux du Conseil. Ce que je voudrais, c'est moins présenter une objection qu'attirer l'attention du Conseil sur l'intérêt qu'il aurait à envisager une telle possibilité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Cette suggestion est excellente et nous en tiendrons compte; mais des Commissions doivent se réunir et les membres du Conseil suivent les travaux de certaines de ces commissions.

Comme il n'y a pas d'opposition, le Conseil va s'ajourner jusqu'au vendredi 14 octobre à 15 heures, étant entendu que si le Secrétariat peut fixer une date plus proche, les membres du Conseil en seront informés.

La séance est levée à 18 h. 15.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topie
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V°

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundsonnar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
'S-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielnia Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznańska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVAY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZÜRICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1

and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoria Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Državno Preduzeće
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska 11. 36
BEOGRAD